

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 19 MARS 2012

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 9 mars 2012, accompagnée d'un ordre du jour comportant 50 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 30 présents

Présidence de M. Marc BARVAIS, Bourgmestre faisant fonction

Présents : Mme C. HOUDART, M. BEUGNIES, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, DEPLUS, Échevins G. GOETGEBUER, Président du CPAS

~~M. DI RUPO~~, M. BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, ~~M. MILLER~~, Mme KAPOMPOLE, ~~Mme COLINIA~~, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, ~~Mme COUSTURIER~~, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, ~~M. MERCIER W.~~, ~~Mme POURBAIX~~, ~~Mme MERCIER A.M.~~, ~~M. LAFOSSE~~, ~~Mme MOUCHERON~~, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, ~~Mme BRICHAUX~~, ~~Mme JOB~~, ~~M. TONDREAU~~, Mme HOCQUET, ~~M. JACQUEMIN~~, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme DEJARDIN~~, MM. TRANCHANT, ~~DUBOIS~~, Mme FRANCO, WAELEPUT, Conseillers et M. Philippe LIBIEZ, Secrétaire communal adjoint.

M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Collègues, je propose que nous commençons nos travaux. Vu les circonstances dramatiques qui se sont passées en Suisse et le fait que cette semaine sera encore consacrée, malheureusement, aux enterrements de ces enfants et accompagnateurs qui ont perdu la vie en Suisse, je vous propose de commencer par une minute de recueillement. Je vous prie de bien vouloir excuser les absences de M. Richard MILLER, de M. Willy MERCIER, de Mme Anne-Marie MERCIER, de Mme MOUCHERON et l'arrivée tardive de M. DI RUPO. Je vous signale que le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 février est sur la table et qu'il sera approuvé si aucune remarque n'est faite avant la fin de cette séance.

M. VISEUR, Conseiller : Ce n'est pas sur le PV mais M. DUBOIS sera ou en retard ou absent parce qu'il était à Paris aujourd'hui. Si vous voulez bien l'ajouter aux excusés.

M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Certainement, ce sera ajouté au PV. Je vous signale que les points 6 et 26 sont remis. Vous voulez bien noter les interpellations suivantes :

- la première concerne les difficultés des commerçants montois, interpellation de Madame la Conseillère Savine MOUCHERON, qui sera relayée, ici, vu son absence, par un des membres du Groupe CDH ;

- la deuxième concerne le TRIAL de Ciply, interpellation du Groupe ECOLO et CDH ;
- et ensuite, le projet du méga funérarium, interpellation du Conseiller J-Pierre VISEUR. Voici pour les communications. Nous commençons l'ordre du jour.

1^{er} objet : POLICE - CIRCULATION

a)Réglementation du stationnement – rue Mouzin à Nimy.GEP/NI/15

ADOPTÉ à l'unanimité – 1^{ère} annexe

b)Réglementation du stationnement – rue René Noël à Cuesmes.GEP/CU/15

ADOPTÉ à l'unanimité – 2^{ème} annexe

c)Réglementation de la circulation – zone piétonne à Mons.GEP/6002 Zone piétonne

ADOPTÉ à l'unanimité – 3^{ème} annexe

d)Réglementation de la circulation – N6 – Carrefour chaussée de Bruxelles et chemin de la Procession à Mons GEP/OD.

ADOPTÉ à l'unanimité – 4^{ème} annexe

e)Création d'un passage pour piétons – rue de Frameries à Cuesmes.GEP 6002/CU/41

ADOPTÉ à l'unanimité – 5^{ème} annexe

f)Abrogation d'un emplacement PMR – rue de Frameries à Cuesmes.GEP 6002/CU/41

ADOPTÉ à l'unanimité – 6^{ème} annexe

g)Abrogation d'un emplacement PMR – rue de Cuesmes à Jemappes.GEP. 6002/JE/36

ADOPTÉ à l'unanimité – 7^{ème} annexe

h)Instauration d'un passage pour piétons – N90 – chaussée de Binche (allée latérale) au carrefour avec le chemin des Mourdreux à Mons.GEP 6002/33

ADOPTÉ à l'unanimité – 8^{ème} annexe

i)Création d'un emplacement PMR – rue du Sable à Jemappes.GEP/JE/126

ADOPTÉ à l'unanimité – 9^{ème} annexe

ENTREE DE Mmes F. COLINIA et S. JOB = 32 présents

2^{ème} objet : Approbation du règlement communal des primes à la sécurisation des habitations. Prévention 3.2012.3

M. HAMBYE, Conseiller : Vu que Sabine MOUCHERON est absente, sur le point d'accoucher, plus exactement, elle nous prie de l'excuser. En fait, au niveau de la prime, on doit approuver, aujourd'hui, un Règlement communal pour les primes à la sécurisation des habitations. Cette prime doit couvrir 25 % des frais d'achat, avec un plafond de 250 euros, à la condition obligatoire que tous les accès soient protégés et cette prime ne concerne pas les alarmes électroniques. Elle s'adresse à un public cible, les personnes âgées de plus de 60 ans, isolées, qui ont un handicap d'au moins 65 % et les personnes qui ont déjà été victimes d'un cambriolage. Notre question est de savoir comment cette prime va être communiquée au public cible, quels vont être les moyens de communication et eu égard au montant peu élevé de la prime, est-ce que tous les accès doivent également être protégés si l'habitation est grande ? Comment va-t-on communiquer vers le public cible et quel est le champ d'action de cette prime ? Voilà la question que je pose au Collège. Merci.

M. BARVAIS, Bourgmestre f.f.: Merci, Monsieur Hambye. Cette prime est applicable depuis 1996, l'information est répétée régulièrement dans le Mons Magazine et disponible aussi sur le site. Lors d'un prochain Mons Magazine, on pourrait effectivement relayer, une nouvelle fois, cette possibilité et signaler qu'hormis l'aide financière, ce qui est aussi important, c'est que nous réalisons un audit sécuritaire, c'est-à-dire, qu'un spécialiste en techno-prévention fasse le tour de l'habitation donne des conseils et cela permet, effectivement, d'améliorer la qualité de sécurité au niveau des logements. Mais, donc, cette information, nous la referons encore lors d'un prochain Mons Magazine. OK ?

M. HAMBYE, Conseiller : Merci.

ADOPTÉ à l'unanimité – 10^{ème} annexe

3^{ème} objet : Attribution d'un nom à un segment de voirie du Chemin d'Erbeu à 7000 Mons : chemin de l'Ecole de Plein Air. Population

ADOPTÉ à l'unanimité – 11^{ème} annexe

4^{ème} objet : Attribution de noms à des nouvelles voies publiques dans la zone d'activité économique à 7000 Mons sur le site dit « Vieille Haine » :
avenue Général Lahure, avenue du Fort Corbeau, rue du Pic et Plat et rue du Crossage.
Population

REMIS

ENTREE DE Mme BRICHAUX = 33 présents

5^{ème} objet : Attribution de noms à des nouvelles voies publiques dans le lotissement de la rue A. Duquesne à 7030 Mons (Saint-Symphorien) :
rue des Victoria Cross, Clos Maurice Dease, Clos Sidney Godley, Clos Charles Jarvis, Clos Theodore Wright, Espace Francis Grenfell, Venelle Charles Garfoth, Venelle Ernest Alexander. Population

M. VISEUR, Conseiller : Les points 4 et 5, c'est l'attribution de nom de rues et c'est toujours plutôt un point anecdotique qui passe ici au Conseil communal mais ici j'ai quand même relevé qu'il y avait l'avenue du Général Lahure. Ce Monsieur LAHURE, Louis Joseph de son prénom, n'a d'autre mérite que d'être né par hasard à Mons, mais c'est un Général d'Empire de l'armée de Napoléon. Pour moi, c'est donc un non-sens d'honorer des personnes de ce type car l'armée de Napoléon était une armée impérialiste qui envahit d'autres pays, qui a causé des millions de morts et c'est une grave erreur de l'histoire que d'encenser Napoléon. Je n'ai pas l'intention de voter un point qui honore un de ces généraux. Donc, j'ai un problème avec l'avenue du Général Lahure, le reste, pas de problème y compris, d'ailleurs, tous les militaires du point 5 qui eux, sont des soldats qui sont morts pour lutter contre l'envahisseur, c'est exactement le contraire. Donc, pour le point 5, on est d'accord, pour le point 4, tout à l'exception du Général Lahure et nous votons contre ce nom là.

M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Merci, Monsieur VISEUR, il n'y a pas d'autres interpellations ? Il était estimé que ce Général faisait partie de l'Histoire, même si c'est une histoire qui est une histoire belliqueuse et qui ne correspond pas, effectivement, à des notions de pacifisme. On peut retenir vos remarques et votre vote négatif sur le point 4.

M. VISEUR, Conseiller : Excusez-moi, mais votre réponse ça fait partie de l'Histoire, je ne vais pas vous faire l'injure de parler de gens qui font partie aussi de l'histoire et que jamais, on n'en aura, évidemment. Ce n'est pas parce qu'on est rentré dans l'Histoire qu'on a droit à avoir son nom de rue, cela dépend ce qu'on a comme hauts-faits quand même ...

M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Si ce point pose problème, on peut le remettre et revenir avec autre chose qui sera plus adapté ...

M. VISEUR, Conseiller : C'est ce que je souhaite que le point soit remis et qu'il y ait une autre proposition du Collège qu'un Général Bonapartiste.

M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : De toute façon, on va remettre tout le point, on ne va pas remettre simplement le point de notre Général Lahure qui, effectivement, figure au

niveau du côté Sud de l'Arc de Triomphe au niveau de Paris. Donc, vous voyez que les époques changent.

ADOPTÉ à l'unanimité – 12^{ème} annexe

6^{ème} objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le Centre d'Arts religieux – La Chapelle de l'ancien couvent des Ursulines – Travaux – Approbation des conditions des marchés des Lot 1 : Gros-œuvre/ascenseur – Lot 2 : Electricité – Lot 3 : HVAC Sanitaires. Cel. Projets /E/2010/CONV.Urs.Travaux/OS

REMIS

7^{ème} objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand Place et patrimoines de l'UNESCO – Office d'informations touristiques et culturelles – Travaux – Approbation du mode de passation, de l'avis de marché et des conditions du marché. Cel. Projets E/2012/CONV.OITC-TX

ADOPTÉ à l'unanimité – 13^{ème} annexe

8^{ème} objet : ASBL SAINT-GEORGES MONS. Compte et bilan de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f.C/C2010/ASBL/016

ADOPTÉ à l'unanimité – 14^{ème} annexe

9^{ème} objet : ASBL SAINT-GEORGES MONS. Budget de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/B2011/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 15^{ème} annexe

ENTREE DE M. TONDREAU = 34 présents

10^{ème} objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES - Convention Marché conjoint, Province de Hainaut et Ville de Mons, pour tableaux interactifs. 8^e/1^e 1579

Mme PREVOT, Conseillère : Simplement, on a déjà parlé de ces tableaux blancs interactifs qui vont remplacer nos bons vieux tableaux noirs. Comme le montant de ces tableaux est de 34.514 euros si on compte les accessoires nécessaires, et finalement, après avoir disons lu plusieurs études à ce sujet, parce que ces tableaux sont déjà très utilisés dans les pays anglo-saxons, en France, au Québec, etc..., il nous semble trop important ce montant au vu des bénéfices pédagogiques à en retirer. Parce que les bénéfices ne sont pas prouvés, ces études ont montré bien sûr que le côté ludique est avéré, les instituteurs trouvent que cela motive les élèves etc.. mais cela motive les élèves, oui, mais au bout de 4 ans, les acquis sont identiquement les mêmes dans les

classes qui ont bénéficié de tableaux interactifs et les autres, mais si on réfléchit bien, un bon vieux tableau noir coûte 500 euros, ceux-ci sont quand même de l'ordre de plus de 10.000 euros pièce. In fine, on va s'abstenir là-dessus.

M. HAMBYE, Conseiller : Dans la foulée de l'interpellation de Mme Laurette PREVOT, on se demandait si une étude avait été menée quant à l'efficacité de ces tableaux interactifs, au niveau continuité du projet « Objectifs pédagogiques », s'il y a effectivement volonté du Pouvoir Organisateur et du Collège d'équiper, à l'avenir, toutes les écoles communales et, effectivement, ce qui - non pas ce qui nous interpelle mais nous rend perplexe - disons nous préoccupe, c'est qu'un tableau coûte 3.600 euros. Effectivement, est-ce que tout est compris dans ce prix (tableau, PC, rétro-projecteur, imprimante, logiciel) ? Est-ce que les instituteurs ont une formation ? Quels sont déjà les premiers enseignements pédagogiques qui en sont retirés depuis quelques mois puisqu'on les utilise, je crois, depuis le mois de septembre ? Merci.

M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Il n'y a pas d'autres demandes interventions ? Je cède la parole à Mme HOUDART.

Mme HOUDART, Echevine : Si vous avez bien lu l'intitulé, il s'agit d'une convention qu'on passe avec l'école Condorcet pour des tableaux qui seront mis seulement en application à partir du mois de septembre, donc, pour les nouvelles implantations scolaires. L'école Condorcet envoie ses élèves stagiaires notamment dans l'enseignement communal de la Ville de Mons. L'école Condorcet provincial a rentré un appel à projet au niveau de la Région Wallonne et a obtenu une certaine somme. Le but est de travailler sur les nouvelles technologies et de pouvoir travailler avec les futurs enseignants et les enseignants qui le souhaitent, j'insiste bien et je l'ai déjà répété à plusieurs reprises en Commission, sur ces nouvelles technologies. En effet, dans certaines implantations scolaires, autres qu'à Mons, on voit déjà des tablettes arriver dans ces établissements scolaires. Nous, nous n'en sommes pas là. Je ne pense pas qu'on y arrivera mais je pense qu'il faut évoluer. Parler d'espace, il est beaucoup plus facile de parler d'espace en visualisant les choses, quand on parle d'un court d'eau, il est plus facile de le visualiser sur un écran que de travailler sur un atlas. Les écoles qui ont été choisies ont été choisies parce qu'il est vrai que ce sont des écoles qui accueillent des stagiaires de l'école Condorcet mais aussi les enseignants qui ont été choisis par rapport à leur motivation, par leur envie d'avancer, de travailler avec ce genre de technologies. C'est pour cela qu'il n'y en aura que trois à Achille Legrand, alors que nous avons douze enseignants primaires. Donc, toutes les classes ne seront pas

équipées de tableaux interactifs, ce n'est pas mon souhait. Le principal, c'est de savoir lire, savoir écrire, savoir compter, mais si on peut avoir des outils complémentaires pour y arriver, pourquoi pas avec les enseignants évidemment formés. Il faut savoir que, récemment, il y a eu une formation qui a été faite avec l'Inspectrice notamment, au SHAPE, pour tous réseaux confondus et une centaine d'enseignants étaient présents et ont suivi ces formations ou nouvelles technologies. Cependant, on a déjà des tableaux interactifs dans certains de nos établissements scolaires, un au Parc du Bois de Mons, un à l'école de la rue Defrise à Flénu, un à l'école de Maisières et un aux Canonniers. Nous n'en installons pas plus parce que comme je le dis, il faut une motivation aussi bien des enfants que de l'Instituteur ou de l'Institutrice. Je me suis engagée Mme PREVOT. Bien entendu, il y aura une analyse qui sera faite d'ici quelques mois pour voir déjà les résultats et pour les nouveaux, là, il faudra attendre un petit peu puisqu'ils ne seront installés qu'à partir de la rentrée scolaire prochaine.

Mme PREVOT, Conseillère : Merci, Madame. Oui, vous m'aviez dit tout cela. Nous avons parlé d'une évaluation globale en fin d'expérience. J'aurais quand même souhaité qu'on fasse une formation bien avant de lancer ce projet, cela aurait été plus logique d'autant plus que ce qui ressort des études que j'ai pu lire, c'est la mauvaise connaissance des possibilités pédagogiques et une mauvaise connaissance de l'informatique qui priment. Il y a un autre point que je souhaitais dire quand même c'est qu'il y a quand même un effet de mode dans tout ce genre de matériel, j'ai pu voir le nombre d'ordinateurs achetés dans les écoles qui n'ont jamais servis, qui sont maintenant obsolètes, faute de formation, faute de temps, faute de place et faute d'être reliés à Internet. Avant cela, nous avons eu les laboratoires de chimie et de physique dans nos Humanités, on a su ce qu'était un « bec bunsen » simplement en le regardant, parce que c'était trop dangereux à utiliser. Je veux dire qu'il y a des modes comme cela qui ont passé et c'est un peu dommage, finalement, de sous-utiliser tous ces matériels. Maintenant, évidemment, ce que je demande également, c'est que l'on vérifie s'il n'y a pas des problèmes engendrés par ces tableaux pour la vision des enfants, autant pour des tablettes que pour ces tableaux-là parce que quand on est sur ordinateur, on sait qu'il y a des problèmes, notamment quand on est un peu loin du tableau pour ce qui est écrit et vraiment, voir un petit peu si la fatigue visuelle, par exemple, n'entre pas en ligne de compte, etc... Maintenant, évidemment, ils sont achatables, ils sont en route pour l'expérience, on ne peut que dire oui mais je voudrais vraiment que cela dépasse tout ce

que l'on a fait jusqu'ici en matière d'essai, de nouveauté technologique qui ont plus fait – pardonnez-moi – du vent qu'autre chose. Merci.

M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Monsieur HAMBYE, est-ce que vous avez un commentaire complémentaire à faire ?

Mme HOUDART, Echevine : Je peux comprendre les inquiétudes de Mme PREVOT. Maintenant, est-ce que la craie, lorsque l'on frotte un tableau, est-ce que la poussière de craie qui vole est-ce meilleur ? Est-ce que l'ordinateur que les enfants utilisent chez eux de 4 heures à 10 heures, est-ce meilleur ? Ce sont des questions que je laisse en suspens et dont vous aurez peut-être la réponse.

M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Je propose que l'on passe au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRENCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS.

2 ABTSENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT.

ADOPTÉ à l'unanimité – 16^{ème} annexe

11^{ème} objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES. Ouverture de classes dites « d'été » au 23.1.2012. 8^e/1^e 64

ADOPTÉ à l'unanimité – 17^{ème} annexe

12^{ème} objet : Parking – (Taxe indirecte). Mise en conformité du règlement avec la décision du Collège communal du 08.03.2012 (création d'une « zone rouge » dans le règlement sur le stationnement en zones payantes Pro rata temporis). Gestion f. 040 01/366-07

ADOPTÉ à l'unanimité – 18^{ème} annexe

13^{ème} objet : Rénovation urbaine du Quartier de Messines – Rapport d'activité. Gestion Territ/Econ.2011.Messines

ADOPTÉ à l'unanimité – 19^{ème} annexe

14^{ème} objet : Rénovation urbaine du Quartier Rachot – Rapport d'activité 2011.Gestion Territ/Econ.Rachot

ADOPTÉ à l'unanimité – 20^{ème} annexe

15^{ème} objet : Rénovation urbaine de l'Ilot de la Grand-Place – Rapport d'activité
Gestion Territ/Econ.2011.Grand-Place

ADOPTÉ à l'unanimité – 21^{ème} annexe

16^{ème} objet : Site à réaménager – Demande de reconnaissance du périmètre de
l'Ancienne école communale de Jemappes. Gestion Territ/Econ.Anc.éc.com.Jem.

ADOPTÉ à l'unanimité – 22^{ème} annexe

17^{ème} objet : CCATM – Rapport d'activités 2011 Gestion Territ/Econ.

ADOPTÉ à l'unanimité – 23^{ème} annexe

18^{ème} objet : ASBL PIÉTONNIER MONTOIS. Compte et bilan de l'exercice 2010.
Approbation. Gestion f. C/C2010/ASBL/016

ADOPTÉ à l'unanimité – 24^{ème} annexe

19^{ème} objet : ASBL RÉGIE DE QUARTIERS DE MONS-FRAMERIES-
COLFONTAINE. Compte et bilan de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f
C/C2010/ASBL/022

ADOPTÉ à l'unanimité – 25^{ème} annexe

20^{ème} objet : ASBL RÉGIE DE QUARTIERS DE MONS-FRAMERIES-
COLFONTAINE. Budget de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/B2012/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 26^{ème} annexe

21^{ème} objet : Mons – Vente des Bâtiments sis rue de la Seuwe, 16, 16 bis, 16 ter, 17,
caves et mezzanines – Approbation du projet d'acte. Cellule foncière RF/MDB

M. VISEUR, Conseiller : Cela fait suite à des interventions que j'ai déjà faites lors de
Conseils précédents. Donc, l'ALE va acheter des bâtiments alors que ce n'est pas sa
mission d'acheter des bâtiments mais de promouvoir l'emploi puisque c'est l'Agence
Locale pour l'Emploi, mais parce qu'elle a trop d'argent, elle va les placer dans des
bâtiments et renflouer les caisses de la Ville. Pour moi, ce n'est pas une bonne
utilisation de l'argent de l'ALE et conformément à ce que nous avons déjà voté
antérieurement pour l'achat de ces bâtiments, nous allons voter NON.

M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : pas d'autres demandes d'interventions ?

Je vais céder la parole à Monsieur BEUGNIES.

M. BEUGNIES, Echevin : Comme vous le savez, l'Etat Fédéral réclame un quota aux
ALE. En ce qui concerne la Ville de Mons, il réclame 600.000 euros. On s'est constitué

partie civile, une plateforme des ALE a été constituée. Cela a été non seulement l'occasion de faire une action commune au point de vue juridique mais aussi de faire des actions communes, à l'image de ce qui se fait dans la région bruxelloise, de ce qui se fait aussi en Flandre, de créer une plateforme des ALE. Alors venir dire que vous avez déjà dit la fois passée que les ALE ne font rien, les ALE ici, à Mons, occupe 500 personnes, rien que pour les titres-services et on vend 60.000 heures/année. Alors, que fait-on ? Effectivement, pour pouvoir mettre des liquidités au sein de la Ville et ne plus prendre le risque éventuel que l'Etat Fédéral reprenne une quote-part puisqu'il en est déjà question maintenant, moi, j'aime autant que cet argent-là reste à la Ville de Mons. Voilà pourquoi on achète les bâtiments, on ne se transforme pas du tout pour autant en promoteur immobilier puisque les bâtiments que l'on achète, ce n'est ni plus ni moins que les bâtiments que nous occupons, à savoir, ici en face, les bâtiments de l'ALE et aussi certains bâtiments qui se situent à la rue Croisette et où l'ALE a une activité. Le seul bâtiment que l'on va avoir en plus, c'est l'actuel Commissariat de police quand la police sera partie et que va-t-on faire ? On va y faire notamment de la formation, parce qu'on fait déjà pas mal de formations. Nous sommes à l'étroit ainsi que la Cellule Emploi de la Ville de Mons. Celle-ci vous invite à aller vous rendre compte. Elle est à l'étroit aussi et donc va étendre ses activités également dans le Bureau de Police. Mais le restant, nous l'occupons déjà, donc j'estime qu'en tant que Membre du Collège que c'est de très bonne gestion, parce que c'est garder l'argent à la Ville de Mons et ainsi permettre à la Régie Foncière d'avoir des liquidités supplémentaires d'une part et, d'autre part, pour l'ALE, c'est aussi être propriétaire des bâtiments qu'elle occupe donc, par conséquent, ne plus payer un loyer. Et ce n'est pas pour autant que nous n'avons pas d'activités, Monsieur VISEUR, loin de là, puisque nous vendons 60.000 heures par année. On a d'autres projets, par exemple, comme l'ASBL qui collabore avec le Centre Coordonné de l'Enfance, « Récré-Actions », qui se trouve à la rue Croisette, à Jemappes, et dont nous achetons les bâtiments. La Cellule-Emploi de la Ville de Mons reçoit à peu près 250 personnes par an et il vient d'être mis à la disposition des demandeurs d'emploi un ordinateur pour que toutes les personnes qui ne savent pas rédiger un curriculum vitae puissent le faire. Donc, nous ne manquons pas d'activités et nous ne manquons pas de projet. J'estime simplement que c'est de bonne gestion de garder l'argent à la Ville de Mons et ainsi de ne plus payer de loyer.

M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Monsieur VISEUR, vous avez la parole.

M. VISEUR, Conseiller : Je n'aime pas qu'on me fasse dire ce que je n'ai pas dit. Vous me dites que j'ai dit que l'ALE ne faisait rien... m'enfin, qui a entendu cela ici ? Monsieur BEUGNIES mais personne d'autres, je n'ai jamais dit cela quand même. Je dis que s'il y a de l'argent dans les caisses de l'ALE cela doit servir à ces politiques d'emploi, nous sommes dans une région dont tout le monde connaît bien la situation du point de vue de l'emploi, cela doit être des politiques supplémentaires à celle qui se fait déjà, parce que je n'ai jamais dit qu'on ne faisait rien du tout. Voilà ce que j'ai dit et donc, plutôt que de l'investir dans des bâtiments, quitte à ce que ce soit les bâtiments de la Ville de Mons, je préfère que ce soit une nouvelle politique d'emploi ; point à la ligne, et je n'ai rien dit d'autre.

M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Merci, je propose que l'on passe au vote du point 21.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS.

2 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT.

2 ABSTENTIONS : M. TRENCHANT, Mme FRANCO.

ADOPTE – 27^{ème} annexe

22^{ème} objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 29 ca (4^e série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité – 28^{ème} annexe

23^{ème} objet : ASBL PROCESSION DU CAR D'OR MONS. Compte et bilan de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f.C/C2010/012

ADOPTE à l'unanimité – 29^{ème} annexe

24^{ème} objet : ASBL PATRIMOINE ET TRADITIONS DE MESSINES. Compte de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/C2010/014

M. TONDREAU, Conseiller : Cela n'est pas tout à fait relatif au compte de l'ASBL PATRIMOINE ET TRADITIONS DE MESSINES. C'est une interpellation plus générale à propos des faits des Ducasses de Messines.

Depuis quelques années, on fête – et c'est très bien – la Fête du Chocolat mais j'ai l'impression que mettre ces deux activités qui ont lieu tout le week-end, ensemble, on risque d'assister à un télescopage et donc, je trouve qu'il y a un risque de dénaturer la Ducasse et je me demande si une réflexion n'avait pas été menée pour dissocier ces deux événements, un autre week-end, ce n'est pas les week-ends qui manquent mais je trouve que la Fête du Chocolat avec la Ducasse de Messines, je trouve que l'une va exclure l'autre et je trouve qu'il y a moyen de faire mieux et que ce n'est pas l'idéal de le faire le même week-end. Merci.

M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Merci pour cette remarque. Evidemment, ce sont des activités qui sont très différentes mais au niveau de Messines, ils estiment une complémentarité et que cela peut attirer du public supplémentaire. Donc, les avis sont relativement partagés et l'expérience que nous avons sur les quelques années sont plutôt favorables. Donc, c'est pour cela que nous avons proposé de maintenir ces deux événements à la même période, à la demande des commerçants, étant donné que l'ASBL de Messines est favorable, nous avons suivi, d'une part, l'avis des commerçants et, d'autre part, de cette Association. Compte tenu de ces éclaircissements, c'est l'unanimité ? OK, merci.

ADOpte à l'unanimité – 30^{ème} annexe

25^{ème} objet : Travaux de requalification du Musée des Beaux-Arts (BAM) – Haussement du niveau des installations – Approbation du montant de l'avenant « études » préalables aux travaux. Cel. Projets E/2004/SUB.772.130.01

Mme PREVOT, Conseillère : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Je dois d'abord dire que je suis vraiment très fatiguée d'intervenir pour ce dossier du Musée des Beaux-Arts. Je serais vraiment très heureuse que ça trouve enfin une bonne conclusion pour tout. Mais, voilà. Haussement du niveau des installations – l'approbation du nouveau montant études préalables aux travaux pose un nouveau problème. Un petit rappel : l'urgence a été reconnue dès le 6 octobre 2011 lorsque l'on a proposé au Collège l'estimation de 50.000 euros consignée par la Société GALERE. Le 29 novembre 2011, il y a eu un avenant approuvé également par la Société de 49.571 euros. Pour faire court, nous avons voté abstention. En février 2012, on nous fait voter la somme de

50.000 euros – ce n'est pas tout à fait la même chose – à charge de la Société GALERE en compensation des malfaçons. Donc, d'un côté nous avons un avenant pour l'étude préalable et d'un autre côté, nous avons 50.000 euros que la Société GALERE doit à la Ville. En mars 2012, pour ce conseil, les frais d'études passent soudainement de 49.000 euros à 159.000 euros sous prétexte de difficultés de chantier et d'urgence. Comme si l'urgence n'avait pas été reconnue depuis le mois de novembre, comme si ce chantier n'était pas connu, tourné et retourné dans tous les sens depuis, depuis, je vais dire maintenant, des années. Je voudrais quand même vous dire que je ne peux pas me poser la question : cette multiplication par trois du prix de l'étude n'entrerait-elle pas dans une compensation aux 50.000 euros que la Société GALERE doit payer ? D'autre part, d'après ce que j'ai pu voir dans le dossier, ces frais d'études seraient encore à rajouter au montant des 3.300.000 euros repris dans le bordereau remis par Monsieur GALERE parce que le point 4.02 concerné ne reprend aucune somme concernant les études d'architecture techniques spéciales et stabilité. Donc, s'il y a erreur de ma part, je souhaiterais que vous me disiez et enfin, pour vous éviter la peine de me répondre quasi à chaque Conseil Communal, je vous demanderai de finalement nous permettre d'accéder à cet audit, d'accéder à des documents un peu plus clairs parce que, visiblement, ce n'est pas clair du tout et cela nous pose question. Je vous remercie.

Monsieur HAMBYE, Conseiller : Nous n'allons pas continuer, effectivement, à je dirais nous lamenter sur ce dossier. En résumant, le BAM, c'est un « boum financier » et la Ville de Mons se trouve dans une drôle de « galère » et cette galère, il faut en sortir et nous, coûte que coûte, nous allons nous abstenir, mais nous voulons, comme tout le monde ici autour de cette table, qu'il faudra comme l'a dit le Ministre FURLAN, être plus vigilant quant à la préparation des marchés ou suivi des différents chantiers. Ce qui me frappe quand même dans ce dossier, c'est l'absence de responsabilités et surtout lors du dernier Conseil communal, personne n'est responsable. Alors ... « Monsieur Jean-Luc MELLANCHON après la Bastille » mais, avant La Bastille, c'étaient des responsabilités des pouvoirs politiques. Le souverain était irresponsable et ici, dans ce dossier, on ne sait pas qui est responsable du choix. On ne sait pas si c'est l'Architecte, l'Entrepreneur, on ne sait rien ... enfin, ça c'est le passé. Nous allons donc nous abstenir mais nous demandons effectivement d'exercer la plus grande vigilance quant au suivi du chantier pour le futur. Merci.

M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Merci, Monsieur HAMBYE, je ne savais pas que Monsieur MELLANCHON allait nous rejoindre au Conseil Communal de Mons mais,

c'est avec plaisir que nous l'accueillerions ... Je vais céder la parole à notre Echevin Marc DARVILLE.

M. DARVILLE, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Madame PREVOT, une bonne nouvelle pour vous, je vais exhausser votre vœu. J'ai ici une copie de l'audit SOFIA, je vais vous la remettre à la fin de ce Conseil, en toute transparence, je l'avais promis, nous sommes au terme des négociations avec l'auteur de projet et avec l'entreprise. Dire qu'il n'y a pas eu de responsabilités déterminées, si... La Société qui a réalisé les travaux a déjà décidé de payer 50.000 euros, nous sommes maintenant en négociation avec l'assureur de l'Auteur de projet qui reconnaît aussi sa part de responsabilité, l'assureur a fait envoyer ses experts pour évaluer le montant de l'intervention. Dire que l'on n'a pas déterminé les responsabilités, si ... Les études, il faut les réaliser, et mieux vaut, je pense, dépenser plus d'argent dans les études et ne plus se retrouver dans le cas d'un BAM bis où ce fut une catastrophe – on est tous là pour le reconnaître – une catastrophe que nous avons dénoncée nous-mêmes. Donc, je n'ai pas de difficultés à dire qu'il faut partir aujourd'hui sur de bonnes bases, avec de bonnes études, pour clôturer définitivement ce dossier et que nous soyons enfin fiers d'avoir une salle pour accueillir des expositions de niveau international.

Mme PREVOT, Conseillère : Je vous remercie Monsieur DARVILLE. Je suis enfin ravie que nous allons avoir cela. Vous n'avez pas tout à fait répondu à ma question, je vous demandais si ces 150.000 euros pour faire gros faisait partie de la somme reprise dans le bordereau, je ne crois pas et je voudrais quand même vous dire également que nous souhaiterions, en effet, que ce BAM soit en fait un très beau bâtiment pour la Ville, il n'y a pas de soucis là-dessus, nous savons qu'il faut en sortir mais vraiment, nous insistons pour avoir la clarté et avoir tous les tenants et aboutissants de ce dossier pour éviter, d'abord, de vous poursuivre, parce que je le ferai jusqu'au bout dans le cas contraire et pour avoir évidemment toutes les responsabilités bien nettes, bien établies pour tout le monde. Je vous remercie.

M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Merci, Madame, simplement pour vous rassurer, ce dossier évidemment est suivi avec toute la rigueur nécessaire mais je crois qu'ici, il vaut mieux arriver à un accord fut-il non parfait, que de se trouver face à un long procès qui n'aurait pas nécessairement apporté de meilleures recettes au niveau de la Ville et qui, surtout, aurait duré, avec des enquêtes au niveau judiciaire, qui nous empêcheraient d'être opérationnels pour les dates impératives de MONS 2015. Donc, c'est vrai que c'est une dépense importante mais nous sommes persuadés que c'est nécessaire et que

cela permettra non seulement pour 2015 mais surtout pour les années suivantes d'asseoir ce Musée au niveau des Musées de qualité européenne et je crois que c'est important pour notre Ville. Mais, sachez que ce dossier est vraiment un des dossiers prioritaires et il n'y a pas de problèmes pour avoir accès de manière transparente. Forts de ces renseignements, nous pouvons procéder au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS.

6 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, VISEUR, HAMBYE, Mme PREVOT, M. TRENCHANT, Mme FRANCO.

ADOPTÉ à l'unanimité – 31^{ème} annexe

26^{ème} objet : Ecole des Amandiers – Renouvellement des installations de chauffage – 2 lots (Lot 1 : remplacement des installations de chauffage – lot 2 : déplacement compteur gaz). Approbation de la modification de la fonction d'imputation. MP E/2011.722. 140.00/MCP

REMIS

27^{ème} objet : Ecole communale du Rossignol – Nouveau réfectoire et liaison avec la cuisine. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.722.106.00/VT

ADOPTÉ à l'unanimité – 32^e annexe

28^{ème} objet : MOHA – Travaux d'aménagement extérieur – Aménagement des abords de la tribune. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP. 2012/SUB/764.140.00/LF

ADOPTÉ à l'unanimité – 33^e annexe

29^{ème} objet : Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire à la Machine à Eau – Marché d'assurance contrôle. Approbation de la modification du cahier spécial des charges. MP 2012/762.135.00/VT

M. HAMBYE, Conseiller : A propos du projet du Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire, on le soutient, il n'y a aucun problème, simplement comme vous savez que je suis assez attentif à tout ce qui concerne les plans verts, les plans d'eau, j'ai entendu déjà des questions de certains montois particulièrement, je dirais, formés en matière de

protection du biotope puisque entre la Machine à Eaux et le Centre d'Interprétation, il y a un plan d'eau. Ne pourrait-on pas veiller, en tout cas, à son intégration dans le Musée, je n'ai pas vu ou j'ai mal vu ... La question est posée, vous avez certainement la réponse. Merci.

M. DARVILLE, Echevin : Soyez rassuré, on ne bouge pas à ce plan d'eau. Donc, le biotope sera préservé.

M. HAMBYE, Conseiller : Il constitue les tranchées de l'Yser avec le plan d'eau ?

M. DARVILLE, Echevin : Oui, et vous êtes le bienvenu pour faire la Bataille ...

ADOPTE à l'unanimité – 34^e annexe

30^{ème} objet : Placement d'un adoucisseur d'eau au Hall Omnisports de Flénu.
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP
2012/764.142. 00/SS

ADOPTE à l'unanimité – 35^e annexe

31^{ème} objet : Numérisation des actes de l'Etat-Civil. Approbation du cahier spécial des charges. MP E/2012 Num.-actes/JP

ADOPTE à l'unanimité – 36^e annexe

ENTREE DE Mme COUSTURIER = 35 présents

32^{ème} objet : Appel à projets « Mise en valeur du patrimoine funéraire d'importance historique locale ». Approbation des projets pour les cimetières de Ghlin et Nimy. MP
E/2012/SUB.878.400/BD

Mme HOCQUET, Conseillère : Je me permets donc de venir poser une petite question concernant ce point. J'ai vraiment la joie de voir que l'on fait effectivement attention à certaines tombes, notamment la tombe des français à Nimy et celle des enfants à Ghlin. J'ai juste une petite question : comment a été fait le choix de ces deux tombes ? Est-ce que ces choix ont été soumis à la Commission des cimetières et enfin, ma dernière question qui en découle, qu'en est-il réellement de l'organisation de cette Commission des cimetières parce que de mémoire, je pense il y a très très longtemps qu'elle a été réunie ? Je vous remercie.

M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Merci Madame. Monsieur DUPONT va vous répondre.

M. DUPONT, Echevin : Effectivement, vous avez raison, cela fait un moment que la Commission ne s'est plus réunie tout simplement parce qu'on est dans une période un

peu mouvante où on ne sait plus très bien qui fait quoi avec la réorganisation, si c'est Monsieur DARVILLE qui va continuer puisque c'est lui qui s'occupe des cimetières, maintenant, est-ce que je dois continuer à réunir cette Commission ? Mais, cela reste toujours d'actualité. Maintenant, comment les projets ont-ils été choisis ? Simplement, en fonction des crédits qui étaient disponibles par la Région Wallonne et des montants qui nous ont été remis par les adjudicataires et qui correspondaient aux subsides que nous pouvions avoir à la Région. Nous avons aussi vu à Flénu un monument mais les réparations s'avéraient trop élevées que pour pouvoir prendre place à l'appel à projets qui était lancé.

Mme HOCQUET, Conseillère : Je suis désolée mais je n'ai pas la réponse à ma question. Dans un sens, qui a choisi ces tombes ? Pourquoi celles-là et pas d'autres ? Je suppose que ce n'est pas le crédit de la Région Wallonne qui déterminait je prends telle ou telle tombe ?

M. DUPONT, Echevin : Non, parce que nous avons pensé que dans chaque cimetière, finalement, il y a des éléments qui doivent être mis en valeur. Ici, ce qui devait être mis en valeur, c'étaient des monuments qui se trouvaient dans les cimetières pour lesquels nous pouvions avoir plus de subsides que si nous avions pris des monuments à l'extérieur des cimetières ; c'est ainsi que nous avons pris le monument des enfants à Ghlin qui nous a permis d'avoir 5.000 euros et le monument des évacués français à Nimy qui va nous permettre d'avoir 2.500 euros. Ces sommes-là seront suffisantes pour faire les travaux nécessaires pour la remise en état de ces deux monuments. Nous espérons d'ailleurs que des prochains appels à projets de la Région Wallonne iront encore dans le même sens et que nous pourrons remettre en état d'autres monuments dans d'autres cimetières. Et je pense qu'en fait, on est souvent très très limités dans le temps et cela serait probablement très difficile de commencer à demander à réunir la Commission, à aller voir tous les cimetières. Je crois que vous savez, par essence, qu'il a été demandé qu'une espèce de cadastre des tombes remarquables dans chaque cimetière soit réalisé. A part quelques uns qui s'y sont attelés sérieusement, encore est attendu le résultat de certains autres. En fait, je voulais quand même vous expliquer, brièvement, ce que nous avons choisi. Le monument des français – et je remercie Madame HOCQUET pour les renseignements qu'elle a bien voulu me donner parce qu'effectivement, on n'avait pas grand-chose comme renseignements – en fait ce sont des familles françaises qui ont suivi les troupes et qui sont décédées plutôt de grippe espagnole que des sévisses des combats. Pour ce qui est des cimetières du monument

des enfants à Ghlin, il s'agit de faits qui se sont passés après la guerre de 14-18, tout simplement des enfants qui ont trouvé une caisse de grenades près de l'ancien chemin de fer de Ghlin et qui y ont mis le feu ; évidemment, est arrivé ce qui devait arriver et je disais que l'on prenait certainement beaucoup moins de précautions dans la presse, à ce moment-là, pour évoquer le sensationnalisme parce que dans un article du journal l'Avenir de Mons, quelques jours après, il est dit que furent retrouvés des bras, des crânes, des troncs, des jambes et même des enfants qui avaient été déshabillés par le souffle, ce qui ne serait certainement plus possible maintenant, on vient encore d'en faire l'expérience il y a quelques jours.

M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Merci, Monsieur DUPONT, c'est vrai que quand les projets arrivent, parfois le temps est compté, mais il n'empêche que l'on pourrait quand même, à mon avis, réunir cette Commission de manière anticipative, pour voir quels sont, effectivement, les endroits prioritaires, quelles sont les tombes prioritaires, au moins, comme cela, on a un certain nombre de sujets qui pourraient être traités dès que le projet arrive. C'est vrai que parfois, les projets qui arrivent de la Région Wallonne ont des timings tellement rapprochés que c'est difficile mais je crois que réunir la Commission de manière anticipative pourrait être une des missions que nous confierons dans les mois qui viennent. Merci. Vous souhaitez le vote ou bien c'est l'unanimité ?

ADOpte à l'unanimité – 37^e annexe

33^{ème} objet : Mission d'étude pour une nouvelle signalétique touristique. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP
E/2012.569.100.00/CD

Monsieur TONDREAU, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, Monsieur l'Echevin, votre initiative de changer l'ensemble des panneaux de signalisation concernant le tourisme à Mons est une excellente initiative, elle est importante car nous avons actuellement des panneaux souvent désuets, souvent contradictoires, parfois pas très beaux d'un point de vue esthétique mais je voudrais dire que ces panneaux seront l'image que l'on va donner aux visiteurs de la ville, donc l'image que nous allons nous-mêmes donner de notre ville. Je me rends compte que souvent, lorsque l'on désigne un auteur de projets, celui-ci n'a pas toujours la sensibilité locale, la sensibilité montoise. Je me fais la réflexion que je ferai également sur le point suivant : si, comme on a fait pour d'autres grands travaux tels que la gare ou l'infrastructure de la rue de Nimy ou de la rue des Capucins ; ne pourrait-on pas, lorsque cet auteur de projet sera désigné, d'une manière ou d'une autre, consulter les élus que nous sommes (nous sommes représentants de la population) à travers une réunion où nous pourrions donner des avis qui

pourraient compléter les projets qui seraient proposés par les auteurs de projets. C'était le cas pour la gare et pour d'autres travaux. Cela pourrait aussi se faire à travers la CCAT qui elle-même a souvent des représentants de qualité qui pourraient faire des observations sur l'ensemble de ces nouveaux panneaux de signalisation pour le tourisme. On pourrait certainement accepter cette proposition qui permet de concilier la vision que peuvent avoir les hauts fonctionnaires de la Ville, les représentants que nous sommes et parfois même les gens qui pourraient dire « Ceux-ci seraient peut-être meilleurs que ceux-là,... », cela ne pourrait être qu'un plus. Voilà la remarque que je voulais vous faire.

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre : Merci, Monsieur TONDREAU. Monsieur MARTIN va vous répondre concernant le projet et Monsieur DARVILLE par rapport aux particularités des marchés publics.

Monsieur N. MARTIN, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Conseiller, effectivement, nous nous joignons à vous au niveau du Collège pour estimer que cette initiative était nécessaire. La signalétique qui est disponible actuellement dans notre ville n'est plus adaptée aux exigences du moment d'autant plus que, dans la perspective de Mons 2015, il nous semblait intéressant et hautement indispensable de pouvoir procéder à un renouvellement en profondeur. Ce dossier porte à la fois sur la signalétique directionnelle c'est-à-dire celle qui s'adresse aux automobilistes et aux piétons, à la signalétique patrimoniale c'est-à-dire celle qui est afférente aux différents éléments qui sont repris dans les sites et monuments d'intérêt de notre ville, à la signalétique culturelle et touristique mais également à la signalétique événementielle qui pourra être ainsi uniformisée et mieux adaptée sur le plan esthétique à une ville ancienne. Donc, le projet qui vous est déposé ce soir, Marc DARVILLE vous en dira peut-être un mot, c'est un mode de passation pour un marché public. Nous désignerons, selon le marché public, et en respect avec la législation y relative, un bureau et bien entendu, comme il en est de coutume, nous travaillerons conjointement avec le Collège, l'Administration communale, les spécialistes auxquels nous faisons appel et souvent d'ailleurs aussi avec des spécialistes venus de l'extérieur. Pour tout dire, en faisant appel à tout le savoir et à toute l'expertise nécessaires pour faire en sorte que les projets proposés cadrent au mieux avec les spécificités montoises. Nous avons déjà, à plusieurs reprises, avec les responsables de l'administration, examiné d'ailleurs les bonnes pratiques qui se déroulent dans d'autres villes de Belgique et d'Europe, donc, nous sommes assez confiants quant à la qualité de ce qui pourrait être proposé ici à Mons. Nous ne manquerons pas, bien entendu, d'associer les élus à travers un groupe de travail avant de venir au Conseil Communal, cela ne pose évidemment aucune difficulté.

Monsieur M. DARVILLE, Echevin : Je m'associe à mon Collègue, Monsieur MARTIN pour qu'il y ait une consultation aussi large que possible, ça ne pose aucune difficulté. Juste pour vous dire que dans les critères de sélection, il y a trois critères quand même importants. Le premier critère est la méthodologie d'étude, l'organisation et le planning. Donc, là nous serons très vigilants. Et dans les critères 3, nous serons vigilants pour l'intégration, le respect de l'environnement et le caractère durable de la signalisation.

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre ff : Monsieur TONDREAU.

Monsieur TONDREAU, Conseiller : Je ne peux que remercier les deux Echevins des remarques qu'ils viennent de faire et qui tiennent compte vraiment que ce soit non seulement l'ensemble de l'Administration qui soit consultée mais d'une certaine façon aussi un peu des gens pour faire en sorte qu'ils puissent donner aussi des avis sur l'ensemble des panneaux de signalisation qu'on va installer sur la Ville de Mons. Merci beaucoup.

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre ff : Voilà, donc on peut considérer que le point 33, c'est l'unanimité.

ADOPTE à l'unanimité – 38^e annexe

34^{ème} objet : Maison Jean Lescarts – Création d'un Historium – Mission d'auteur de projet. Approbation du cahier spécial des charges. MP E/2012.771.156.00/BA

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre ff : On va commencer par Monsieur HAMBYE.

Monsieur G. HAMBYE, Conseiller : Petite question à propos de l'Historium. Sur le principe, on approuve. Deux bémols, c'est que connaissant un peu le Musée Jean Lescarts pour l'avoir maintes fois visité alors qu'il était encore ouvert, il y a maintenant 7, 8 ans – je n'ose plus dire quand – l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite me semble particulièrement difficile. Et donc le choix de ce lieu pour un historium me semble un peu particulier compte tenu de la difficulté d'accessibilité. Ça c'est une première remarque. L'autre, et j'ai déjà dit depuis 5 ans, j'aurais préféré que cet historium soit situé dans les 33 mètres qui séparent l'artothèque du Musée Duesberg dans l'emplacement du Couvent des Ursulines qui est occupé actuellement par un para-public de la Région Wallonne, c'est-à-dire, la Cellule Logement, parce que là on avait une meilleure visibilité puisqu'on était entre le Musée Duesberg, entre l'artothèque, à côté de la Collégiale. Tandis qu'ici, pour arriver, pour une personne handicapée, dans cet historium, ça va être le championnat olympique des handicapés! Voilà! Merci!

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. La parole est à Monsieur TONDREAU.

Monsieur TONDREAU, Conseiller : Même remarque que le point précédent, là aussi, il serait

aussi bon que nous puissions être consultés surtout qu'en fait, ici, non seulement c'est l'image de la Ville mais c'est l'histoire de notre ville, c'est-à-dire notre histoire à tous! Et souvent à l'intérieur de ce musée, les "spécialistes" ou les auteurs de projets qui parfois viennent de l'extérieur, n'ont pas cette sensibilité, cette connaissance proche que nous avons depuis bien longtemps de notre Ville à travers son histoire. Voilà.

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre ff : Donc, vos questions révèlent deux aspects, il y a l'aspect du projet et aussi l'aspect technique. Là c'est Monsieur DEPLUS et Monsieur DARVILLE qui vont vous répondre.

Monsieur M. DARVILLE, Echevin : Bien! En ce qui concerne l'aspect technique. Dans le marché nous avons prévu un critère pour la méthodologie d'étude architecturale et technique. Là, dans ce critère, nous seront évidemment vigilants pour que l'espace puisse être accessible autant que faire se peut aux personnes à mobilité réduite et aujourd'hui il y a des techniques qui permettent de rendre des endroits accessibles qui ne l'étaient pas avant à des personnes à mobilité réduite. Vous voyez, ce Salon Gothique n'était pas accessible avant aux personnes à mobilité réduite, nous avons mis une plate-forme et quand elle marche les personnes peuvent l'utiliser! Un autre critère est la méthodologie de la mise en œuvre scénographique et là je rejoins Monsieur TONDREAU en ce qui concerne la scénographie, il pourra y avoir une consultation aussi des différents groupes. Voilà.

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci, Monsieur DEPLUS.

Monsieur J.-P. DEPLUS, Echevin : Oui, Monsieur le Bourgmestre, très brièvement je pense que les projets Convergence ont été débattu dans cette assemblée donc le choix du lieu a été largement concerté, me semble-t-il. Donc voilà pour le choix du lieu. Ces six dossiers, je vous le rappelle, sont présentés à la Salle Saint-Georges pour le moment donc il y a une large publicité autour et il y a eu une large concertation me semble-t-il aussi autour de ce projet. Je vous rappelle que, c'est ce qu'à un moment donné on a appelé le "best-of", appellation non contrôlée, évidemment mais c'est l'endroit où le touriste culturel pourra prendre connaissance de l'ensemble de ce qui est disponible en termes culturels sur la Ville de Mons.

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre ff : Voilà. Merci et la proximité du BAM n'est pas étrangère à ça parce que c'est quand même le BAM qui va attirer les touristes les plus lointains de Mons et le fait d'avoir l'historium avec les best-of à proximité, c'est une manière aussi de leur faire passer plus qu'une journée sur Mons pour pouvoir découvrir les autres musées. Est-ce qu'on peut considérer que nous avons l'unanimité sur ce dossier, qui est je crois un dossier très positif pour Mons?

ADOPTÉ à l'unanimité – 39^{ème} annexe

35^{ème} objet : ASBL FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'AMOUR. Compte et bilan de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/C2010/FIFA/008

Monsieur J.-P. VISEUR, Conseiller : Au Conseil du mois de février, j'étais intervenu sur les comptes du Festival International du Film d'Amour, nous en étions au compte 2009, seulement, on est au compte 2010 un mois plus tard, ça c'est très bien. Et donc je me suis penché sur ces comptes avec un peu plus de précision que ce que l'on fait habituellement. Je vais vous livrer quelques chiffres et puis des conclusions tout à fait provisoires. Pour 2010, cette fois, les comptes sont positifs, il y a un boni de € 3,69 pour le Festival. C'est vraiment juste de quoi ne plus être en perte! Dans les recettes, on voit toutes les entrées, entrées aux salles, les recettes "clé sur porte", c'est-à-dire les séances qui sont vendues aux entreprises, les recettes des abonnés, je ne vous détaille pas tout mais on arrive à grosso modo à € 78.000 de recette pour les entrées. Alors, on pourrait croire que c'est déjà un beau montant mais c'est quand même un montant qui est dérisoire par rapport aux autres recettes dont les sponsors et les subsides publics, parce que les sponsors c'est € 224.500 et les subsides publics il y a 25 pouvoirs subsidiant différents pour un total de € 542.400. Donc, € 225.000 venant du privé et € 542.000 venant du secteur public. Le nombre de festivaliers, lui, est plus ou moins constant mais on n'a pas dans le dossier le détail des festivaliers payants et des entrées gratuites mais il tourne toujours des 31.000 – 32.000 en 2010, 32.351, alors par curiosité, j'ai fait le rapport entre les subsides publics, 542.400 et le nombre de festivaliers, ça fait € 16,76 de subside public par festivalier, ça fait deux places de cinéma gratuites à chaque festivalier qui vient. Alors, il y a aussi une longue liste d'invités grosso modo parce que je n'ai quand même pas compté avec une grande précision mais je ne dois pas être loin, mais environ 250 invités (acteurs, réalisateurs, producteurs, ...) et toute une série de coûts, bien sûr (leurs déplacements, leur logement, leurs repas, cocktails, soirées), on arrive à € 219.000 de dépenses pour les invités, ça veut dire en gros que les recettes du sponsoring couvrent les invités. Alors, quelle est la conclusion à tirer de tout ça? Je trouvais peut-être utile de donner ces ordres de grandeur là. Moi j'ai l'impression qu'il s'agit quand même d'un festival de cinéma dont on parle plus dans la ville et dans la région au sens large, que sur le plan international. Mais c'est quand même un festival qui fait incontestablement la publicité de son médiatique Président! Ça c'est clair! C'est difficile d'estimer si le total des subsides publics, c'est-à-dire le public plus le privé, sponsoring et subsides € 766.900, ça fait plus de 30 millions de francs belge, s'ils sont rentables pour la notoriété de la Ville, ils pourraient aussi être mieux utilisés. Je dis que c'est difficile d'estimer, je ne le sais pas mais de toute

façon le festival est entré maintenant dans les habitudes et c'est difficile d'imaginer de ne plus l'organiser mais je me pose la question : qu'advient-il quand la pompe à subsides ne sera plus ce qu'elle est actuellement, étant donné que ce festival vit surtout de subsides publics. Voilà les quelques réflexions que je voulais vous livrer mais nous voterons le point de toute façon.

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien! Je vais d'abord céder la parole à l'Echevin des Finances.

Monsieur B. BEUGNIES, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Oui, effectivement, Monsieur VISEUR, il y a € 3,69 de boni, mais à cela il faut quand même souligner aussi que le boni cumulé des exercices antérieurs est de € 11.658 et qu'on a constitué une provision de € 20.000 dans le cadre de Mons 2015. Donc, quand vous dites qu'il y a € 3,69 de boni, c'est inexact. En fait, il y a € 23.069 de boni parce que si on n'avait pas constitué une provision, il y aurait € 23.000, puisqu'une provision ce sont des frais et on a constitué des frais en prévision de Mons 2015. Alors quand vous dites qu'il y a beaucoup de subsides publics, oui, effectivement, il y a beaucoup de subsides publics. Moi, j'arrive à € 544.649,67 mais à ces € 544.649 il faut compter ce que la Ville de Mons, les subsides de la Ville de Mons sont par rapport aux subsides des € 544.000 à peine de 10 % par rapport à ces subsides-là puisque Mons paye € 52.500, donc ça fait 10 % des subsides, autrement dit 90 % des subsides ne sont pas payés par Mons, ne sont pas payés par les Montois et sont captés d'ailleurs et au bénéfice de Mons!

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. Mais enfin on est quand même à la 28^{ème} édition. C'est vrai que l'image de la Ville est fortement attachée à l'image de son Bourgmestre en titre, mais de là à dire que le Festival fait sa publicité, je crois qu'il n'a vraiment plus besoin de ça pour faire sa publicité et que c'est vraiment beaucoup plus utile pour la Ville, en plus de ça de cet argent et des ces subsides, il y a quand même une part aussi au niveau du commerce montois, du logement et de l'horeca et je crois que c'est comme ça qu'il faut voir ce festival. Trouver un festival du film qui vit sans subsides publics, à mon avis, ça je crois que c'est utopique. Mais enfin la parole est toujours au conseiller.

Monsieur J.-P. VISEUR, Conseiller : Non, je vous livrais des chiffres qui m'avaient semblés intéressants à connaître mais je vous ai dit qu'on votera le point, on n'est pas pour la disparition du festival, on se demande seulement ce qui arriverait s'il n'y avait plus autant de subsides publics, c'est tout mais on vote "oui".

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien! Donc, le 35^e à l'unanimité.

ADOPTÉ à l'unanimité – 40^{ème} annexe

36^{ème} objet : ASBL PLAZA-ART MONS. Compte et bilan de l'exercice 2009.
Approbation. Geston f. C/PQ/C2009/Plaza-Art

ADOPTÉ à l'unanimité – 41^{ème} annexe

37^{ème} objet : ASBL PLAZA-ART MONS. Compte et bilan de l'exercice 2010.
Approbation. Gestion f. C/PQ/C2010/010

ADOPTÉ à l'unanimité – 42^{ème} annexe

ENTREE DE M. LAFOSSE = 36 présents

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre ff : Voilà, nous avons vidé l'ordre du jour. Nous allons passer aux interpellations. Première interpellation c'est celle de Savine MOUCHERON concernant les difficultés des commerçants montois et c'est Monsieur HAMBYE qui va relayer puisque Madame est absente. Je vous en prie.

Monsieur G. HAMBYE, Conseiller : Pour les raisons que j'avais déjà évoquées, j'ai été chargé par Savine MOUCHERON de vous faire part de son interpellation. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Chers Collègues, ce n'est un secret pour personne : les commerçants montois vivent des temps difficiles ! La baisse de fréquentation et donc du chiffre d'affaires conduisent, dans certains cas, à des faillites et des licenciements. Les commerçants du centre-ville souffrent et se sentent, à juste titre ou sans raison, délaissés. A cette situation, plusieurs raisons, l'une conjoncturelle et les autres structurelles. La dérive de l'idéologie libérale a laissé les banques en faillites, ruiné les actionnaires et fragilisé notre système industriel. Ce ne sont pas les actionnaires de Dexia que nous sommes qui pouvons dire le contraire, ni les actionnaires de Fortis. Désolé. Tout d'abord, les nombreux chantiers en cours qui éloignent les clients du Centre Ville. Je pense plus particulièrement à la rue de Nimy et à l'axe allant de la gare au bas du piétonnier. Ces commerçants ne peuvent plus compter que sur leurs habitués pour faire tourner leur affaire, et évoquent une baisse de leur chiffre d'affaires très importante. *Primo*, alors qu'une concertation avait été promise par la Majorité, elle n'a concerné que ceux qui sont directement touchés par les travaux en face de leur magasin, et non ceux qui sont indirectement touchés par le manque de passage. N'aurait-il pas fallu prévoir cela, et travailler de manière globale ? *Secundo*, je pointe du doigt un gros manque de respect des délais : par exemple, alors que la durée des travaux pour la rue des Capucins était, à la base, de 320 jours calendriers, on évoque

à présent la fin 2013 – et je vous donne la référence du site <http://www.monscentreville.be/?page=agendas> de la Ville de Mons. *Tertio*, on évoque dans la presse la possibilité d'un recours aux aides fédérales pour dédommager les commerçants. Or, il faut savoir que la condition nécessaire à l'octroi de celles-ci est une fermeture du commerce pour une durée de 15 jours, ce qui n'est pas le cas dans notre Ville. De plus, ces aides ne permettraient de couvrir qu'une infime partie des pertes enregistrées. Cette proposition, qui peut être intéressante à première vue, ne résout donc pas le problème ! Ne serait-il donc pas possible que la ville propose elle-même d'autres moyens visant à octroyer un dédommagement aux commerçants touchés ? Ensuite, dans la liste des problèmes structurels, nous retrouvons principalement la sécurité, la propreté et le parking. Commençons par le problème du manque cruel de places de parking dans et à proximité du centre-ville. Même sans devoir transporter des objets encombrants, les clients préfèrent se rendre dans les endroits les plus facilement accessibles, et ce, sans coût de parking supplémentaire. L'idée a déjà été évoquée de nombreuses fois mais jamais précisément étudiée : ne serait-il pas envisageable d'offrir aux passants un premier quart d'heure de parking gratuit, afin d'attirer davantage de clients vers le Centre Ville et de ne pas pénaliser ceux qui n'ont qu'une rapide course à effectuer ? Par ailleurs le parking gratuit le 1^{er} samedi du mois a été très discrètement abandonné : pourquoi ? De plus, toujours dans le même but, ne pourrait-on pas davantage visibiliser les parkings existants et leur accès en les recensant et en les communiquant ? Par ailleurs, on remarque également que des voitures ventouses qui squattent systématiquement certaines places limitant ainsi leur nombre à disposition des clients. Comment comptez-vous y faire face ? N'y a-t-il pas moyen de les repérer et de les sensibiliser aux conséquences de leur comportement ? En ce qui concerne la propreté, Savine MOUCHERON était déjà intervenue lors du précédent Conseil Communal à ce sujet. Elle souhaiterait re-souligner un élément : les jours de passage et heures des camions de la nouvelle intercommunale HYGEA dans les rues commerçantes et la Grand Place, semblent particulièrement mal choisis. Le ramassage du vendredi soir, jour de la plus grande affluence dans notre cité et par ailleurs de sortie, ne renvoie pas toujours une image des plus positives : de nombreuses poubelles trainent dès la fin d'après-midi jusqu'au moment de la collecte des déchets, donnant à la ville dans ces heures-là un aspect sale et négligé. Enfin, les actes de vandalisme à répétition dont sont victimes les commerçants montois démontrent la nécessité de davantage de police de proximité. Des effectifs arpentant les rues à pied devraient être prévus et auraient un

effet dissuasif certain. Un accord dans ce sens avait d'ailleurs été marqué : qu'en est-il ?
Je vous remercie pour toutes vos réponses.

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci, Monsieur. Vous vous êtes un peu écarté de ce qu'avait prévu votre chef de Groupe avec notamment une dégression sur un libéralisme outrancier et Dexia mais enfin, on est dans une interpellation, donc on vous laisse libre de vos propos. Alors, vu l'importance évidemment de cette interpellation, plusieurs membres du Collège peuvent vous répondre. Monsieur DARVILLE commence.

Monsieur M. DARVILLE, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Conseiller, le chantier de l'axe Gare-Capucins a débuté le 12 septembre 2011 et sa durée est de 320 jours ouvrables. Comme les choses ne sont jamais simples dans les travaux, nous avons été confrontés depuis le début de ce chantier à des difficultés techniques et des erreurs techniques de l'auteur de projet. Dans les rues Cantimpret et Masquelier, un puits de fibres optiques de Belgacom qui était pourtant mentionné dans le plan d'impétrants se trouvait dans le gabarit de pose de l'égout, ce qui nous a obligé de prendre des dispositions particulières pour stabiliser cet ouvrage. Cette situation est la première erreur de l'auteur de projet, ce qui ajoute 93 jours supplémentaires au délai d'exécution. Ensuite, le puits de la Trouille dans lequel se rejette le nouvel égout présente un niveau d'envasement tel que l'écoulement de cet égout était fortement perturbé. Nous avons donc fait curer ce puits afin d'éviter tout risque d'inondation en amont. Ce n'est pas le BAM mais c'est presque ça ! Actuellement, nous rencontrons des difficultés dans la pose des égouts suite à la présence importante d'eau dans le sol. Il s'agit là de la deuxième erreur de l'auteur de projet qui a considéré inutile de mener des études d'essais de sol préalables aux travaux. Des PV de constat ont été établis pour ces manquements. L'ensemble de ces difficultés a entraîné des retards. Soyez certains que nous mettons tout en œuvre, comme nous l'avons fait d'ailleurs pour la rue de Nimy pour faire avancer ce chantier. Le phasage des travaux – il y a sept phases exactement – nous permettra néanmoins de ne pas perturber l'échéance festive qu'est la Ducasse. En ce qui concerne la collecte des déchets, la nouvelle organisation d'HYGEA a scindé en deux le Centre Ville pour la collecte vespérale. Dans la première zone, les déchets sont collectés le lundi et le jeudi. Dans la deuxième zone, les déchets sont collectés le mardi et le vendredi. La Grand Place étant commune aux deux zones, les déchets y sont collectés quatre fois semaine. Cette nouvelle organisation a pour but d'optimiser le planning du personnel effectuant cette collecte spécifique et donc de réduire les coûts.

Cette organisation entraîne la présence de déchets dans certaines rues commerçantes et la Grand Place le vendredi soir, jour d'affluence au Centre Ville. Conscients de cet inconvénient, des réunions de travail ont été organisées en collaboration avec les associations de commerçants et la collecte du vendredi soir sur la Grand Place sera prochainement abandonnée. De plus, nous avons invité HYGEA à examiner la possibilité de revoir de manière concentrique la découpe des zones de collectes. La première zone concernerait l'hyper-centre, c'est-à-dire la Grand Place, les rues commerçantes et les rues adjacentes. La deuxième zone concernerait le reste du Centre Ville. Nous sommes en attente de la conclusion. Merci.

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci, Monsieur DARVILLE, la parole est à Madame CRUVEILLER.

Madame Fr. CRUVEILLER, Conseillère : Merci, Monsieur le Bourgmestre. En ce qui concerne la dimension du stationnement, nous y sommes attentifs et sensibles. Depuis fin 2010, l'offre de places en Centre Ville s'est vue élargie, nous sommes passés de 1800 places à 2100 places, c'est-à-dire plus 300 places uniquement en adoptant une mesure de type réglementaire à savoir la suppression des marquages physiques des zones riveraines. Nous avons tout récemment réactivé une convention avec la RTBF afin de permettre le stationnement gratuit au parking Damoiseau le vendredi de 18 à 22h30 et les week-ends et jours fériés de 9h à 20h30, plus ou moins 95 places gratuites. Vous parlez du recensement des parkings existants, c'est chose faite, pour une meilleure information et communication à l'adresse de nos visiteurs, nous avons établi une carte globale identifiant toutes les poches de parking existantes gratuites et payantes dans le Centre Ville, élément qui se retrouve dans le Mons Magazine de ce mois de mars et qui sera décliné sous la forme d'un dépliant qui sera distribué dans tous les commerces dès le mois prochain. Vous évoquez les premiers samedis du mois gratuits mis en place d'avril à octobre 2010, ceux-ci ont été soumis dès la fin de l'opération à la logique de l'évaluation. L'effort consenti par la Ville dans cette démarche commerciale peut s'estimer à 35.000 € et que ressort-il ? 34 % des emplacements des rues Lamir, Houdain, Fripiers, Notre-Dame, Samson, rue d'Havré, rue des Juifs, Hautbois, Halle, Fossés, Capucins, Petite Guirlande, rue Grande et rue de la Clé et 52,6 % des emplacements de l'hyper-centre ont été accaparé par des voitures "ventouses"! Dès lors, vous évoquez la présence de voitures "ventouses" mais en adoptant ce type d'action, vous ne faites, in fine, chiffres à l'appui, qu'élargir la permissivité pour des voitures "ventouses" et contrarier ainsi la rotation en Centre Ville. Ces samedis gratuits ne

constituent donc pas, en termes de gestion du stationnement, la mineure réponse à la demande des commerçants. Le quart d'heure gratuit ne semble pas non plus la meilleure réponse. Malgré la première perception favorable que nous pourrions en avoir, il y a des inconvénients majeurs à mettre en lumière. Diminution des recettes de stationnement, augmentation des charges du personnel de surveillance, il nous faut renforcer le contrôle pour éviter toute utilisation abusive, il faut adapter des bons modes de stationnement via des modifications software. Le calcul coûts/bénéfices ne nous amène pas à privilégier cette mesure qui relèverait plus du gadget marketing que d'une approche de déplacement efficace. Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que le quart d'heure gratuit est applicable dans les parkings couverts et que près de 1000 visiteurs par mois, 8 à 10 % de la clientèle en profite, que les prix pratiqués à Mons en matière de stationnement sont parmi les prix les plus raisonnables du Royaume. Dès lors, quelles mesures adopter pour une meilleure rotation et attirer le chaland dans le Centre Ville ? Afin de limiter le potentiel voitures "ventouses", vous l'aurez remarqué un point est présenté à ce jour en notre séance du Conseil Communal et concerne la mise en zone rouge de la Grand Rue commerçante, qui limitera le stationnement à 30 minutes maximum, 50 centimes. Cette zone permettra ainsi aux clients de faire leurs emplettes rapides au sein des commerces de proximité de la Grand Rue, assurant ainsi via une limitation de 30 minutes une meilleure rotation dans cette artère commerciale. Par ailleurs, avec la collaboration de l'Echevin Nicolas MARTIN et la Gestion Centre-Ville, une action commerciale sera opérationnelle ces toutes prochaines semaines afin de permettre aux commerçants d'acheter des tickets de stationnement à 50 % pour leurs clients, valables dans les parkings couverts, lesquels, je vous le rappelle, seront dans les mois qui viennent, remis à neuf, un budget de 650.000 € y a été consacré par le Collège. Depuis, nous sommes actuellement en négociation avancée avec Toit & Moi afin de reprendre la gestion du parking de Messines, plus ou moins 170 places et élargir ainsi davantage l'offre de stationnement en Centre Ville. Enfin, bref, ces problématiques de stationnement en Centre Ville est une matière, certes, complexe, mais qui est gérée par le Collège avec tout le sérieux qu'elle mérite. Merci de votre attention.

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Merci, Madame CRUVEILLER. Je vais céder la parole à Nicolas MARTIN.

Monsieur N. MARTIN, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Conseiller, effectivement au-delà de ce qui vous a été expliqué par mes collègues, je voudrais vous dire quelques mots sur l'aspect plus économique. Vous le savez, sans

doute, le Collège Communal depuis maintenant plusieurs années a développé des relations étroites avec les commerçants et notamment ceux du Centre Ville mais également avec les associations de commerçants actives dans l'Intra Muros et de nombreuses initiatives ont d'ailleurs été adoptées par le Collège et par la Majorité pour pouvoir soutenir le commerce du Centre Ville mais je n'y reviendrai pas ici, ce n'est pas le but du débat ce soir. Vous évoquez les travaux qui sont développés dans le Centre Ville avec le soutien des fonds wallons et européens de l'Objectif Convergence. Nous savons tous que ces travaux permettront d'accroître l'attractivité à termes de notre ville, non seulement dans le cadre de Mons 2015 mais bien au-delà et qu'ils sont dès lors une bonne chose pour autant bien entendu que l'activité commerciale puisse s'épanouir dans le Centre Ville indépendamment d'ailleurs de la crise économique internationale qui touche tous les centres ville que ce soit en Belgique ou dans d'autres pays européens notamment. Alors, par rapport à cela, vous savez qu'il existe et vous en avez fait mention aux législations fédérales qui peuvent intervenir en cas de travaux et de conséquences négatives pour l'activité commerciale, nous savons, vous et nous, que cette législation est très faible et que ce sont des faits extrêmement limités par rapport à l'impact négatif que de travaux durables peuvent avoir et dans ces conditions le Collège Communal a travaillé durant plusieurs semaines pour pouvoir trouver une solution qui pourrait soulager les commerçants qui sont touchés directement par les travaux qui sont entamés notamment en Centre Ville dans le cadre des fonds européens et wallons. Et pas plus tard que la semaine dernière, après plusieurs semaines de réflexion et de consultation notamment sur le plan de la faisabilité juridique, le Collège a décidé de développer une politique principalement et spécifiquement montoise de dédommagement des commerçants qui puisse se substituer à la faiblesse de la législation fédérale et donc en l'occurrence nous avons décidé de proposer lors du prochain Conseil Communal qui se tiendra au mois d'avril, un règlement qui permettra de dédommager les commerçants concernés pour les chantiers qui sont d'une durée supérieure à 30 jours avec un dédommagement qui commencera à partir du 8^{ème} jour des travaux, qui atteindra 25 € par jour avec un plafond de 1000 € par commerce concerné, qui concernera bien entendu à la fois l'axe de la rue de Nimy qui a déjà été largement entamé sur le plan des travaux, donc il y aura un effet rétroactif qui sera proposé par le Collège au Conseil mais également l'axe de la gare que vous mentionniez tout à l'heure avec pour cette année-ci les rues Rogier, Léopold, Masquelier, la rue de l'Athénée et également la Place Louise qui sont essentiellement concernées par la première phase de

l'axe de la gare pour l'année 2012 qui se prolongera vraisemblablement début de l'année prochaine avec le reste de l'axe, donc notamment la rue de la Petite Guirlande et la rue des Capucins et donc dans ce cadre, un budget exceptionnel de l'ordre de 88.500 € a été débloqué par le Collège, sera intégré dans la prochaine modification budgétaire avec la collaboration de mon collègue Bernard BEUGNIES et devrait nous permettre dès lors de mettre en place cette politique extrêmement volontariste et inédite dans notre Ville et dans la Région de soutien à l'activité commerciale compte tenu du cumul des difficultés lié à la fois aux travaux et aux circonstances économiques que nous connaissons actuellement, nous espérons ainsi pouvoir marquer à l'égard des commerçants le soutien infaillible du Collège, qui est bien conscient de la nécessité de l'utilité du travail qui est effectué par les commerçants particulièrement en Centre Ville qui est notre cible essentielle.

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Merci, Monsieur MARTIN. Je vais compléter l'information au niveau de la sécurité avant de vous céder la parole. Monsieur Nicolas MARTIN vous a parlé des réunions multiples que nous avons avec les commerçants. Pas plus tard que demain, nous avons réunion avec eux sur l'aspect purement sécurité. Alors, vous signaler quand même ce qui est déjà opérationnel maintenant et les projets sur lesquels nous travaillons. Actuellement, il y a déjà un dispositif policier piétonnier spécifique de deux hommes. Il est prévu quotidiennement de 11 heures à 19 heures les jours ainsi que les jours fériés où les magasins sont ouverts. Les services d'intervention sont également sensibilisés et participent aussi dans le cadre de leurs patrouilles à la surveillance du piétonnier et des axes sensibles. Il y a une collaboration active qui est installée aussi entre la police et les commerçants concernés. Alors, il faut signaler que l'action policière au niveau de la lutte contre les incivilités a été resensibilisée et que nous sommes en train de revoir tout le processus de lutte contre les incivilités parce qu'après le fait de sensibiliser les gens, le fait de ramasser les déchets, nous allons passer dans une phase plus répressive parce que objectivement c'est quelques pourcentages de la population qui font en sorte que la Ville est parfois suffisamment propre, par contre le matin, lorsque les services sont passés, la Ville est « nickel » mais malheureusement il y a quelques inciviques qui nécessitent que nous prenions des mesures plus répressives. Nous avons discuté aussi au niveau de l'action policière contre les personnes dérangeantes. L'action policière aussi contre le démarchage intempestif où là aussi il y a déjà d'application une imitation quant au nombre de démarcheurs qui se situent dans le piétonnier. Nous allons développer aussi

la politique de police "on web", c'est-à-dire permettre aux commerçants de déclarer les vols à l'étalage à condition que ce soit évidemment hors du flagrant délit via le site internet de la Police qui leur permettra de faire une déclaration et nous renverrons celle-ci vers la Police locale et c'est la Police locale qui prendra contact avec le plaignant, ça délimitera ainsi les démarches et les déplacements des commerçants et nous allons aussi leur proposer la mise en application s'ils le souhaitent de télé-police. En fait, télé-police est un système de vidéosurveillance que le commerçant active au moment où il est agressé et les écrans sont directement au niveau du poste de police ce qui permet d'intervenir plus efficacement, plus rapidement et en ayant connaissance de ce qui se passe sur le site. Donc, c'est l'ensemble des mesures qui sont soit d'application, soit en étude et dont nous discuterons demain matin avec l'ensemble des commerçants. Voilà l'ensemble des mesures qui, je trouve, prouvent que cet axe commercial est essentiel au niveau du développement de notre ville et que c'est évidemment une des priorités de l'ensemble du Collège. Mais la parole est évidemment à vous. Merci.

Monsieur G. HAMBYE, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre et également Mesdames et Messieurs les Echevins. Ce qui frappe encore effectivement dans le dossier de la rue des Capucins, c'est le choix de l'auteur de projet puisque vous m'avez avoué qu'on avait dû à nouveau essuyer les plâtres suite à des erreurs de l'auteur de projet. Donc, là, encore une fois, on va devoir être plus attentifs quant au choix des auteurs de projet ou suivis des chantiers par ces auteurs. Alors, au niveau des collectes, je note que tout effet pourrait évidemment dans le cadre de la mise en route de la nouvelle intercommunale de palier à tous les problèmes, je crois qu'on ne va pas y revenir. Pour les places de stationnement, on évoquait effectivement, on est tout à fait conscient qu'il y a des personnes qui travaillent à Mons la journée et qui utilisent leur véhicule comme voitures "ventouses" et donc, là, on est tout à fait conscient qu'effectivement, mettre un parking gratuit, ça augmente je dirais le risque de voitures "ventouses" et donc ce sont, quelques fois, les personnes qui en profitent et donc effectivement la gratuité n'est pas la meilleure chose. Disons que moi, quand je vais à Frameries, moi qui ait des ascendances boraines, j'arrive à Pâturages et je vois là huit parkings gratuits. Je dirais que les borains ont tout compris! Chez nous, on n'est pas capable mais ce n'est pas dire que l'on doit faire comme eux! Mais disons, en tout cas que dans le Borinage, à Frameries, c'est parking gratuit! Pendant les travaux, je ne sais pas si ce sera après, mais en tout cas ils ont une politique qui incite les gens à venir chez eux. Donc, c'est le gros problème du Centre Ville et on l'a déjà dit 20-30-40 fois, dans

les Grands Prés, il y a un parking nombreux, facile d'accès et gratuit et nous avons un Centre Ville avec un parking limité, difficile d'accès et payant! Et donc, là, il y a une concurrence. Certains vont dire que je fais de l'idéologie mais pour qu'il y ait – et je vois déjà le MR qui ouvre ses yeux! – une concurrence libre et parfaite, il faut qu'on soit mis sur un pied d'égalité! Ici, on n'est pas mis sur un pied d'égalité entre le Centre Ville et les Grands Prés. Il n'y a pas de concurrence possible. Voilà, ça ce sont les problèmes! Ensuite, au niveau, je dirais, du coûts/bénéfices du premier quart d'heure gratuit ou de la demi-heure, on vous rejoint, tous les rapports sont faits donc on ne peut que rejoindre l'analyse qui a été faite par le Collège sur certaines mesures, qui, apparemment, peuvent être intéressantes mais qui en fait ne remplissent pas les objectifs qu'on leur donne. Alors, on note et on remercie déjà tout ce que fait la Ville pour les commerçants, particulièrement pour dédommager celles et ceux qui ont suivi de plein fouet à la fois la crise économique, soyons clairs, et aussi les travaux qui, pour les raisons que nous connaissons, s'étendent plus que de mesure. On prend bonne note de la volonté de la Ville de Mons d'accroître la présence policière dans le Centre Ville et au niveau de la vidéosurveillance, je transmettrai au Collège, dès demain, une étude qui a été publiée par le journal "Le Monde", un magazine de deux pages de tout ce qui s'est fait en France en matière de vidéosurveillance pour faire le point de manière scientifique, c'est assez intéressant de voir un petit peu tout ce qui se fait en matière de vidéo tout en étant très critique et avec les réserves que l'on peut faire. Je crois qu'effectivement on n'a pas de baguette magique. C'est un travail au quotidien et nous ne pouvons qu'inciter le Collège à redoubler d'actions en faveur des commerçants montois. Merci.

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Je vous propose de passer à l'interpellation suivante, qui est une interpellation commune CDH-Ecolo. Je ne sais pas qui prend la parole. Je vous en prie.

Monsieur G. HAMBYE, Conseiller : Mesdames et Messieurs, Monsieur le Bourgmestre, Chers Collègues, nous souhaitons aujourd'hui porter votre attention sur la question du trial moto organisé sur le terroir de Ciply. La Ville de Mons a entrepris des démarches auprès de la Région Wallonne afin d'obtenir un permis de classe 1. Ce permis a pour objectif d'autoriser l'ouverture du circuit de 13h à 18h30 les samedis, dimanches et jours fériés, l'organisation de sept compétitions par an, ainsi que l'installation d'une buvette et de deux parkings. Les démarches ont toutefois été interrompues, la Région Wallonne demandant à la Ville de Mons un complément de l'étude d'incidences. Lors d'un reportage diffusé sur TélémB, le Président du Royal

Mons Auto Moto Club (exploitant du trial sur le teruil) déclarait à propos de l'étude d'incidences qu'il fallait "attendre le printemps pour voir l'état des arbres pour que les inspecteurs puissent statuer". Puisque, je crois, si mes souvenirs sont bons, on avait attendu les compléments d'enquête au niveau de l'étude d'incidences. Pourriez-vous nous dire où en est-on aujourd'hui et quelles sont les intentions de la Ville dans la réalisation de ce complément d'études? Un second point que nous souhaiterions aborder porte sur le permis de trois jours accordé annuellement par la Ville pour l'organisation d'une compétition au mois de novembre. L'accord de la Ville concerne l'organisation d'un "événement exceptionnel". Or, peut-on réellement parler d'événement exceptionnel, alors que l'on sait qu'il s'agit en fait d'un événement récurrent ayant lieu tous les ans? En d'autres termes, pourquoi le Collège de la Ville de Mons, parfaitement informé de la pratique illégale du trial sur le teruil de Ciply, accepte-t-il de traiter une demande pour un permis temporaire? La Majorité ne peut ignorer que la demande repose sur une déclaration fautive de la part du demandeur aussi organisateur des entraînements hebdomadaires. Un troisième point concerne précisément les entraînements hebdomadaires: si elle ne veut pas être accusée de parti pris et de conflit d'intérêts, la Ville de Mons ne devrait-elle pas se montrer cohérente avec sa demande de permis de classe 1 en interdisant ces activités illégales, qui, malheureusement, continuent tous les week-ends sur cette zone d'espace vert? Nous vous remercions d'avance pour vos réponses.

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Merci. C'est Monsieur Nicolas MARTIN qui répondra au nom du Collège. Ah pardon! Monsieur VISEUR!

Monsieur J.-P. VISEUR, Conseiller : Oui, c'était Monsieur HAMBYE qui parlait en premier mais comme on a innové, on a déposé ensemble, nos deux groupes, une demande d'interpellation, je vais juste faire un petit complément pour dire que nous soutenons cette interpellation et en particulier sur son aspect pseudo temporaire. Je voulais aussi dire qu'à la demande de Jean-Claude BUSINE que tout le monde connaît bien ici, que je connais aussi depuis longtemps, je suis allé, il y a quelques années sur le teruil de Ciply, il y avait quelques motos qui roulaient. Honnêtement, au moment où j'y étais, à ce moment-là, ça ne faisait pas un bruit infernal, mais c'était un jour précis et moi je suis resté là peut-être dix minutes. C'est autre chose, évidemment, que des journées ou des demi-journées entières toutes les semaines et s'il n'y avait pas de nuisance, je ne peux pas imaginer qu'il y ait des plaintes. Je ne peux pas imaginer que les riverains qui se plaignent le font en inventant les nuisances que j'ai plus ou moins

cru comprendre parfois de la part de demandeurs de l'autorisation. Alors, je n'étonnerai sans doute personne en disant que je ne soutiens pas spécialement les sports moteur parce qu'en général c'est bruyant, ça consomme du carburant et donc ça pollue et en plus je crois que ce n'est pas spécialement bon pour la santé et en particulier pour les articulations. Mais je veux être évidemment bon joueur et dire que ceux qui veulent en faire doivent pouvoir en faire quelque part mais à condition que cela se passe dans la légalité et ça c'est le minimum minimorum que les choses se fassent dans la légalité, ce qui n'est pas le cas pour le moment et ce qui est aussi une raison de me joindre à cette interpellation.

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Merci, Monsieur VISEUR. Monsieur MARTIN répond au nom du Collège.

Monsieur N. MARTIN, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Chef de Groupe, Monsieur le Conseiller. Permettez-moi de vous remercier, tout d'abord pour cette interpellation car celle-ci me donne l'occasion finalement de faire le point sur ce dossier. Avant d'en venir plus précisément à vos questions, je me permettrai de faire un bref rappel historique du dossier TRIAL. Comme vous le savez, ça fait maintenant plus d'un-demi siècle que le Royal Auto Moto Club pratique sur le terroir de Ciply l'activité du Trial laquelle n'a, pour rappel, rien à voir avec celle du Moto Cross ou de Quad avec lesquels on la confond parfois. Dans ce contexte, la Ville de Mons a accordé au Club sur base d'une décision qui avait été prise ici même au Conseil Communal le 27 juin 2000 et à l'unanimité des Groupes politiques, un bail emphytéotique qui portait à l'époque sur une partie du terroir que la Ville venait alors d'acquérir. A cette époque, je le précise, le RGPT prévoyait déjà la nécessité d'obtenir des autorisations pour l'exercice de telles activités avant que celles-ci ne soient d'ailleurs remplacées par l'actuelle législation relative au permis d'environnement. Vous aviez alors à nouveau marqué votre accord sur ce principe et afin de régulariser la situation, une étude d'incidence a été commandée par le Conseil Communal lequel en séance du 22 mai 2006 décidait une nouvelle fois à l'unanimité sans susciter aucun débat d'approuver le cahier spécial des charges relatif aux marchés de services de réalisation de l'étude d'incidences obligatoire. Pour rappel, je précise que la demande de permis a été introduite par la Ville, celle-ci étant propriétaire du terroir et la demande générant une dérogation au plan de secteur. Alors, je crois qu'il est également opportun de rappeler que si l'activité du Trial suscite l'attention, celle-ci ne constitue qu'une partie d'un projet global de valorisation du terroir qui inclut, certes, un espace dévolu à l'activité de Trial mais également un parcours

destiné à la pratique de VTT, un sentier ceinturant le site et permettant aux visiteurs de se promener ainsi que des activités environnementales dédiées aux enfants par une association que l'on connaît tous qui s'appelle "Environnement et découvertes". En d'autres termes, la mise en place d'un projet destiné aux amoureux de la nature offrant nombre d'activités et constituant des vecteurs d'intégration pour les jeunes et propices à sensibiliser ceux-ci aux problématiques environnementales. Sur base de ce projet global, le 28 septembre 2010, la demande de permis a été déposée auprès des fonctionnaires techniques et délégués de la Région Wallonne, lesquels sont, je le rappelle, seuls compétents pour octroyer ou refuser le permis. J'en viens maintenant aux réponses à apporter à vos différentes questions, notant tout d'abord que celle-ci marque un changement d'attitude dans le fil du temps par rapport à ce dossier. Le Collège Communal s'en étonne car, encore une fois, vous aviez voté à l'époque, Monsieur VISEUR et Monsieur HAMBYE, en tout cas, vos Groupes politiques, les différentes étapes préalables à l'introduction du permis qui est en discussion ici. Alors, pour reprendre vos différentes sous-questions. La première question qui porte sur le complément d'études d'incidences. Là, les choses sont relativement simples, vous l'avez dit, le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué ont sollicité un complément d'études et nous pouvons d'ores et déjà vous confirmer que le projet de cahier des charges relatif à ce complément d'études devrait être soumis à votre approbation lors de notre prochaine séance du Conseil Communal donc au mois d'avril de sorte que l'étude puisse commencer comme cela a été convenu, très rapidement et pouvoir évaluer en tout cas avant l'été 2012 pour, on l'espère, pouvoir aboutir sur la table des fonctionnaires avec une décision favorable ou défavorable début d'année prochaine. Quant à votre seconde question qui porte sur l'autorisation temporaire que le Collège aurait délivré par rapport au terroir de Ciply pour un Trial spécifique au mois de novembre dernier, je me permets de vous faire remarquer que, par rapport à cette compétition, le Collège n'a pas délivré d'autorisation leur permettant de réaliser une activité de Trial sur le terroir de Ciply au mois de novembre dernier mais bien dans d'autres lieux. Et d'ailleurs un recours a été introduit par une série de plaignants auprès du Ministre HENRY, que vous connaissez bien puisqu'il est de votre formation politique, Monsieur VISEUR, et ce recours a été rejeté par le Ministre HENRY et j'en ai ici la copie, par ailleurs. Alors, pour ce qui concerne votre troisième question qui porte sur l'activité des entraînements hebdomadaires, encore une fois, le point de vue que vous défendez s'inscrit à contre-courant des décisions qui ont été adoptées jusqu'à présent par notre assemblée,

approuvées par vos Groupes respectifs. Pour rappel, il s'agit notamment, en termes de décision, du bail emphytéotique d'une durée de 30 ans qui a été accordée aux organisateurs du Trial les chargeant explicitement et je cite: "de tout mettre en œuvre pour développer des pistes de Trial" alors même que le RGPT à l'époque soumettaient déjà de telles activités à autorisation. Compte tenu de l'existence de cette convention mais également en l'absence des conclusions finales du complément d'études d'incidences, il apparut pertinent et plus prudent au Collège Communal d'appliquer un principe de précaution et d'éviter toute mesure qui léserait irrémédiablement une des parties en présence, la demande de permis étant actuellement en cours d'instruction. Lorsqu'une étude complète sera en sa possession, le Collège, alors, ne manquera pas de réexaminer la situation. Nous aurions d'ailleurs aimé que votre appréciation soit la même comme l'est d'ailleurs celle de la Région Wallonne et notamment de son Ministre de Tutelle, le Ministre Ecolo Philippe HENRY qui suit actuellement la même approche que celle développée par le Collège puisque le Ministre HENRY n'a pas sollicité la Police Wallonne de l'Environnement pour faire cesser les entraînements qui ont lieu actuellement sur le terriil. Il nous semble donc en effet qu'il est bon pour une autorité publique qu'elle puisse prendre ses décisions de manière responsable en disposant de l'ensemble des éléments requis pour pouvoir statuer et dès lors ne pas céder à la facilité de reflexe, je dirais, plus populaire. Merci.

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : La parole est au Groupe Ecolo ou au Groupe CDH. Qui commence?

Monsieur G. HAMBYE, Conseiller : Le principal argument que vous avez à nous donner est que nous aurions approuvé, à l'époque. Je n'étais pas présent, je n'ai pas donné un avis sur ce qui s'est passé. Mais ce qui est certain c'est qu'au plan de secteur, on est en zone d'espace vert. Et c'est donc dans une situation d'illégalité qui a été confirmée par un échevin le 28 janvier 2008, qui n'est pas présent ici, qu'il fallait encadrer une politique qui, jusqu'à aujourd'hui, est illégale. Ça a été confirmé par un courrier de juin 2009 "aucun permis n'a été délivré et une enquête publique auprès des riverains doit être menée". Alors, sachez que je suis quand même ce dossier, il y a eu donc une réunion de consultations préalable à l'introduction des permis uniques qui s'est tenue à Ciply le 24 janvier 2008 en présence de personnes que nous éviterons de nommer, évidemment, mais qui ont, pour certains, plus eu la volonté de faire peur aux riverains, aux habitants de Ciply que réellement participer au débat. A cette réunion publique, les riverains, c'est-à-dire les habitants de Ciply, avec 15 jours pour

communiquer leurs remarques aux autorités communales, j'ai donc moi-même été à l'époque compter les riverains qui avaient osé manifester. Ils étaient 60 "non", il y avait seulement 3 "oui"! Ça vous pouvez me dire que c'est le phénomène "Nimby" , je veux bien, mais très sincèrement quand parmi les habitations de Ciply, il y a eu 60 "non" et 3 "oui", je me suis dit : "il y a quelque chose qui se passe!". Alors, au niveau juridique, on est en zone d'espace vert et l'article 37 du CWATUP le dit : "elle est destinée au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel. Les riverains ont donc peine à croire qu'un circuit de moto trial permette le maintien à la protection et à la régénération du milieu naturel". Alors que le fonctionnaire de la Région Wallonne dise que le circuit trial respecte, structure et compose les lignes de force du paysage, on s'interroge puisque le site du terril est situé à quelques dizaines de mètres d'une zone Natura 2000, Vallée de la Trouille, qu'on est qu'à quelques centaines de mètres de la Carrière Rustin classée en zone de grand intérêt biologique, qu'on est à quelques mètres de la Carrière Les Ronveaux classée en réserve naturelle gérée par Natagora, également en zone de grand intérêt biologique dans une vallée reconnue pour son intérêt paysager à 500 m du Parc Naturel des Eaux Pays. Donc, le circuit Trial affecterait la faune et la flore du terril et ses sites environnants. Donc, les habitants de Ciply, et c'est ça ce dont on parle, on ne parle pas des habitants de Mons, les Montois s'en fichent et tous ceux qui sont autour de cette table! Quand on a acheté une maison à Ciply, c'est pour avoir la paix, le calme et la tranquillité. Et donc les habitants de Ciply déplorent les débordements de plus en plus fréquents des comportements illégaux, ils déplorent surtout le bruit qu'occasionnent les motos. Il paraît qu'il y a une charte du respect de l'autre?! On l'a votée je ne sais pas par qui! Ciply a d'ailleurs été coupé par tout le R5, donc le village a été coupé par une autoroute et dire qu'une activité connexe comme une buvette de 150 m² causerait immanquablement des nuisances comme le charroi important, il y a une perte de la valeur des maisons, ça ils n'en ont pas parlé et une pollution! Alors on nous dit que tout est faussé, en tout cas les habitants de Ciply, de Hyon et Mesvin, je dirais quand on voit très sincèrement les oppositions, les 60 "non", je crois que la population de Ciply ne soutient pas ce projet qui est illégal et qui donc ne peut être soutenu par, je dirais, des autorités. Merci.

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Monsieur VISEUR.

Monsieur VISEUR, Conseiller : Je n'ajouterai pas grand-chose à ce que mon collègue vient de dire sinon que Monsieur l'Echevin a insisté beaucoup sur l'unanimité, ce que je ne nie pas lors des votes précédents parce qu'il s'agissait effectivement d'étapes qui

étaient indispensables pour se remettre dans la légalité. Quand on désigne par exemple un auteur de projet pour faire une étude d'incidences, bien sûr qu'on soutient ça, parce que sinon la situation est bloquée. Voilà, je voulais pouvoir expliquer pourquoi cette unanimité, ce qui ne veut pas dire nécessairement qu'on est d'accord avec l'activité elle-même évidemment.

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre : La parole est à l'Echevin Nicolas MARTIN.

Monsieur N. MARTIN, Echevin : Bien, merci, mes chers collègues. Quelques mots simplement de réaction par rapport à ce qui a été dit. Encore une fois, l'activité de Trial à Ciply est une activité qui existe depuis plusieurs décennies, une cinquantaine d'années. Alors, ça n'excuse pas l'activité en tant que telle, de même que lorsque je disais tout à l'heure que les votes qui avaient eu lieu ici dans cette assemblée s'étaient déroulés à l'unanimité, je n'induisais pas, par la même critique, à l'égard de vos deux Groupes politiques respectifs, je dis simplement et quelque part, Monsieur VISEUR, par votre réaction, vous confortez l'approche qui est celle du Collège que pour le moment nous en sommes au stade des étapes intermédiaires, c'est-à-dire l'étude d'incidences. L'étude d'incidences, son objectif, je le rappelle, quel est-il ? C'est de pouvoir établir l'impact de l'objet du permis sur son environnement en récoltant des avis, qui sont notamment les avis des riverains, qui sont notamment les avis des administrations concernées, tantôt positifs ou favorables par rapport à l'activité, parce que d'aucuns peuvent estimer que cette activité apporte un plus à l'environnement du terroir parce qu'il induit notamment un entretien de celui-ci, etc. – je ne vais pas rentrer dans le détail du dossier – tantôt avec des avis qui sont, eux, défavorables parce que les habitants qui sont situés à proximité du site estiment que cette activité qui, encore une fois, existe depuis une cinquantaine d'années génère des troubles pour leurs habitations respectives et leur cadre de vie. Et donc, l'enquête qui est en cours, l'étude d'incidences qui est en cours, a précisément pour but de collecter ces avis, de collecter un ensemble de renseignements techniques qui permettront, in fine, au fonctionnaire délégué, au fonctionnaire technique de la Région Wallonne de statuer sur la demande de permis. Et donc, on peut entendre toutes les remarques, y compris les remarques qui ont été formulées dans cette assemblée ce soir, moi, la seule remarque que je voudrais vous faire c'est que ces remarques sont un peu hâtives. On en est aujourd'hui au stade de la comparaison des arguments "pour" et des arguments "contre" de la collection de différents arguments techniques qui seront transmis in fine aux fonctionnaires et puis les fonctionnaires auront l'occasion de statuer sur la demande de permis et donc je pense que par rapport à cela, il n'y a pas de

contestation possible et il me semble un peu hâtif aujourd'hui alors que la procédure est en cours et en passe d'aboutir alors que l'activité existe depuis 50 ans, ce serait quand même un peu particulier – et je pense encore une fois que le Ministre doit partager cet opinion puisqu'il réagit de la même manière que le Collège – d'interdire cette activité très ancienne alors qu'elle est en passe de pouvoir aboutir ou positivement ou négativement. Alors quant aux réactions qui se sont faits jour, oui il y a eu une soixantaine de réactions, je rappelle quand même qu'il y a plus de soixante habitants à Ciply. Donc, je vais dire il ne faut pas non plus toujours voir les choses par le petit bout de la lorgnette, il y a aussi un intérêt plus global à pouvoir dégager, un intérêt général, l'intérêt de celui qui exerce l'activité, l'intérêt de ceux qui se sont exprimés dans un sens ou dans un autre mais aussi l'intérêt de l'ensemble des habitants et du Grand Mons et de Ciply en particulier qui ne se sont pas tous opposés au projet. Et donc, sans vous dire par là que il y a un soutien à 100 % du Collège puisqu'on est dans une position attentiste pour le moment par rapport aux éléments qui nous seront fournis, cette position devrait vous inviter aussi à la prudence par rapport aux différents arguments qui sont fournis par les uns et les autres.

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre : Voilà, la parole est aux interpellants.

Monsieur G. HAMBYE, Echevin : Oui, simplement deux points. Il est évident qu'il est difficile de donner un avis statistique, mais quand même s'il y a 60 "non" et 3 "oui", il y a 20 fois plus d'opposants que de personnes qui sont positives! Et je vous assure qu'il y a eu des menaces physiques vis-à-vis de ceux et celles qui se sont manifestées! Deuxième chose, l'étude d'environnement. Vous savez comment elles sont organisées? Quelle est le mandat de l'étude d'environnement? Il faut donner toutes les informations pour appuyer le projet et montrer son intérêt d'un point de vue socio-économique! Ça c'est le mandat qui est donné à l'étude d'environnement! Ça c'est le mandat clair! Et ça j'estime que ce n'est pas une étude objective! Parce que quand on leur dit qu'il faut appuyer le projet et montrer son intérêt socio-économique, c'est appuyer positivement. Ça c'est de l'instrumentalisation. On utilise des études avec des conclusions qui sont déjà déposées. Et ça, je ne peux pas admettre! Ça c'est ma découverte quand j'ai lu ça, il y a plusieurs années. On commande des études et on sait déjà les résultats et en tout cas on commande les résultats déjà à l'avance! Je terminerai, je ne vais pas polémiquer et je dirai qu'il est interdit à tout citoyen montois de faire marcher sa tondeuse le dimanche! Vous ne pouvez pas en vertu d'un règlement de police, qui est la charte du respect de l'autre, vous ne pouvez pas, chacun d'entre nous, faire marcher votre tondeuse! Eh bien

qu'on m'explique comment les motos vont faire moins de bruit que les tondeuses le dimanche! Et ça je voudrais bien le voir! Merci.

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre : On est loin de vouloir interdire l'usage de toutes les motos sur le territoire de Mons. Il y a des motos qui font bien plus de bruit que des motos de trial, je crois qu'il faut relativiser les choses et faire la différence entre l'ensemble de ces engins et les assimiler notamment à des quads ou autre chose. Bien! Donc, de toute façon c'est une activité qui date depuis 50 ans et nous aurons les résultats et la décision du Ministre avant la fin de l'année. Donc, ça veut dire encore quelques mois de patience. Je crois qu'il serait opportun d'attendre les résultats et la décision de la Région. De toute façon, la parole est aux interpellants donc je ne voudrais pas vous priver de ce plaisir.

Monsieur J.-P. VISEUR, Conseiller : Nous n'allons pas allonger la sauce, je crois que tous les arguments de part et d'autre ont été dits, donc pour ma part j'attends effectivement les résultats de cette étude dont je viens de découvrir par la dernière prise de position de mon collègue HAMBYE que le mandat semble un peu "pipé" au départ. Je voudrais bien que ce point-là... Oui, mais Monsieur MARTIN, vous dites "non"! Vous avez peut-être raison, mais j'aimerais bien que ce soit éclairci de façon vraiment limpide. Ce genre d'affirmation ou bien c'est vrai et alors c'est grave ou bien ça doit être démenti mais avec les preuves.

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre : Eh bien vous pouvez garder la parole puisque l'interpellation suivante concerne un funérarium et c'est vous qui avez demandé la parole!

Monsieur VISEUR, Conseiller : Mon interpellation sera très courte. Le 10 mars 2012, les riverains du projet contesté de méga-funérarium de la firme Borgno nous ont écrit ce qui suit, par recommandé avec accusé de réception, donc je cite un extrait de leur courrier : "Nous aimerions pouvoir poser une question au Conseil Communal dont voici l'objet « quelle est la position du Conseil Communal de Mons à propos de la plainte émise concernant un projet inapproprié aux yeux des riverains de l'avenue Gouverneur Emile Cornez à Mons, à savoir la construction à cet endroit d'un méga-funérarium » ". Leur interpellation n'ayant pu être mise à l'ordre du jour de ce Conseil du 19 mars, j'ai voulu être leur porte-parole et poser la même question mais en remplaçant toute fois les mots « Conseil Communal » par « Collège des Bourgmestre et Echevins » car il est bien clair que c'est un dossier dont la compétence est du Collège. Votre avis, l'avis émanant de la Ville de Mons sera donné par le Collège et ne fait pas l'objet d'un vote au Conseil

Communal. Donc, je traduis : quelle est la position du Collège Communal à propos de la plainte émise... » et donc j'attends, avec d'autres d'ailleurs, la réponse du Collège.

Monsieur BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Eh bien merci Monsieur le Conseiller, c'est Monsieur Nicolas MARTIN qui vous répondra au nom de l'ensemble du Collège.

Monsieur MARTIN, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Chef de Groupe, quelques mots tout d'abord pour restituer ce dossier dans le cadre de sa procédure. En date du 2 décembre dernier, une demande de permis unique a effectivement été déposée pour un bien sis à Mons, avenue du Gouverneur Cornez. Cette demande avait pour objet la construction d'un centre funéraire polyvalent incluant les fonctions suivantes, d'une part, un centre d'accueil pour les familles comprenant des services administratifs et un funérarium mais également un centre logistique comprenant de l'entreposage, des accessoires, des véhicules, un centre médico-légal avec une salle d'autopsie, une salle multifonctionnelle permettant l'organisation de cérémonies et de séminaires, de formations en médecine légale, ainsi que deux parkings situés de part et d'autre de la construction. Le terrain dont question est en zone d'aménagement communal concerté, donc c'est une ZACC qui n'est pas actuellement mise en œuvre au plan de secteur de Mons-Borinage. L'autorité compétente pour délivrer le permis, compte tenu du statut de ZACC est donc la Région Wallonne et plus particulièrement les fonctionnaires techniques et délégués en application de l'article 127 du CWATUP. Ce n'est donc pas le Collège ni la Ville de Mons qui seront appelés à octroyer ou à refuser ce permis pour le projet en question. L'Administration communale, comme le lui impose le CWATUP et le Code de l'Environnement a cependant bien entendu diligenté l'enquête publique. Celle-ci s'est tenue du 4 janvier 2012 au 18 janvier 2012 et durant cette enquête, comme vous le savez, de nombreuses objections et observations ont été émises quant au projet. L'enquête s'est clôturée le 18 janvier dernier par une consultation publique au cours de laquelle le projet a fait l'objet d'une présentation par l'architecte en charge du projet et où les avis de chacun ont pu être exprimés. Parallèlement, sur base d'une liste fixée par la Région Wallonne, l'Administration communale a en outre pu recueillir divers avis dont ceux par exemple du département de la nature et des forêts de la Région Wallonne et encore ceux de la Police. L'ensemble des réclamations qui ont été réceptionnées durant l'enquête, le PV de clôture et les avis externes ont été ensuite adressés à la RW. Je le rappelle, l'autorité compétente en vertu de l'article 127 du CWATUP, afin que celle-ci puisse rendre sa décision d'octroi ou de refus du permis. Dans la mesure où il

n'appartient pas au Collège de délivrer d'une part le permis unique sollicité, mais eu égard au nombre important de réclamations, il a paru impératif au Collège communal de formuler un certain nombre de remarques dans l'hypothèse où la région décidait de délivrer le permis unique. Ces avis et ces remarques ont donc été également adressés à la Région, et portent sur des aspects techniques et pratiques liés à l'aménagement du projet. Nous voudrions tout de même vous indiquer que votre interpellation nous interpellait – c'était le cas de le dire – puisque vous évoquiez dans son texte le fait que vous vouliez faire prendre au Conseil communal une décision par rapport à ce projet et donc, je voulais vous rappeler, une fois encore, que c'était l'autorité régionale et non la ville qui devait prendre une décision. Mais ce que je voudrais dire, Monsieur VISEUR, au nom du Collège et sans vouloir polémiquer c'est que vous savez que ces procédures urbanistiques sont extrêmement réglementées, qu'elles prévoient un certain nombre de choses, en l'occurrence des collectes d'avis qui sont multiples et nombreuses (l'avis des autorités régionales dans différents secteurs, l'avis de la police, l'avis des pompiers, l'avis de la Ville de Mons, et toute une série d'autres qui peuvent encore se faire jour comme l'avis de la Direction des Routes, notamment) et c'est sur base de cet ensemble d'avis que les Fonctionnaires techniques et délégués, auront in fine à décider s'ils octroient ou non le permis. Aujourd'hui, encore une fois, il n'appartient pas au Collège ni même au Conseil de statuer et j'espère que votre interpellation d'aujourd'hui n'avait pas pour objectif de laisser croire que nous pourrions ou vous pourriez infléchir la décision dans un sens ou dans un autre puisque ça n'est ni de l'autorité du Conseil ni de l'autorité du Collège de pouvoir délivrer ou non ce type de permis. Ceci étant, si le permis devait être délivré par les Fonctionnaires techniques et délégués de la Région Wallonne, vous le savez et nous le savons, les représentants le savent, je pense, les Riverains notamment ou celles et ceux qui s'opposent au projet, auraient l'occasion d'aller plus loin, d'intervenir, il y a des voies de recours qui existent et le cas échéant, encore une fois, le Ministre Philippe HENRY qui statue sur les recours aura l'occasion de se prononcer, in fine, en jugeant de la pertinence des arguments des uns et des autres. Voilà ce que je suis en mesure de vous dire aujourd'hui par rapport à ce projet au nom du Collège en vous rappelant encore une fois que ce type d'interpellation appelle difficilement des réponses plus précises de notre part, sachant que nous ne sommes pas l'Autorité compétente pour délivrer ce permis.

Monsieur M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Voici la réponse du Collège dans la plus grande transparence et je vous cède la parole.

Monsieur J.-P. VISEUR, Conseiller : Je vous remercie. La question n'était pas la décision du Collège mais quelle est la position du Collège parce que je sais bien que c'est la Région Wallonne qui donnera ou qui ne donnera pas le permis unique mais dans toutes les instances qui doivent être consultées, sauf erreur de ma part, la Ville de Mons, donc le Collège, doit remettre un avis aussi. Il y a une série d'avis qui sont collectées par la Région, dont l'avis de la Ville de Mons. Est-ce que vous allez remettre un avis positif ou un avis négatif ? A moins que je fasse erreur sur le plan législatif et que, parce que c'est une ZACC, il n'y aurait pas d'avis de la Ville, ça m'étonnerait ! D'après moi, dans tous les avis qui sont collectés, il y a aussi celui de la Ville.

Monsieur N. MARTIN, Echevin : Simplement je vous l'ai dit, Monsieur VISEUR, dans le cas où la décision sera favorable au niveau de la Région Wallonne, le Collège a formulé un certain nombre de remarques techniques que je ne vais pas détailler ici, qui visent à recadrer le projet et donc je ne vais pas faire la liste des toutes les remarques qui ont été formulées par le Collège mais il y a un ensemble de remarques conditionnelles qui ont été formulées par le Collège.

Monsieur BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Avant de vous céder la parole, je voudrais quand même apporter une précision technique. Je vous rappelle le règlement du Conseil Communal qui précise qu'il est interdit, sauf pour la rédaction du procès-verbal par le Secrétaire Communal et sauf autorisation du Bourgmestre, de faire usage d'appareil enregistreur, de son, d'images tels que magnétophones, caméras, appareils photographiques ainsi soit-il.

Monsieur VISEUR, Conseiller : Je ne sais pas si cette remarque s'adresse à moi...

Monsieur BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Non, c'était d'ordre général !

Monsieur VISEUR, Conseiller : Parce que de toute façon c'est enregistré officiellement donc...

Monsieur BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Officiellement avec un PV retranscrit et qui est disponible sur le site dès que nous avons pu rédiger ça et qui reprend l'intégralité des débats.

Monsieur VISEUR, Conseiller : Bon ! Je ne doute pas que le Collège ait fait des remarques techniques, mais j'ai l'impression qu'il y a un peu un dialogue de sourds, je demande s'il y a un avis qui doit être récolté par la Région Wallonne pour prendre sa décision, c'est-à-dire un avis positif ou négatif, il peut être positif avec des limitations

ou négatif avec des motivations. Des remarques techniques ce n'est pas un avis ! C'est à ça que j'aurais voulu avoir une réponse claire, est-ce que la Ville doit remettre un avis qui doit être positif ou négatif quitte à ce qu'il y ait des remarques techniques qui l'entourent ? D'après moi, oui, mais je peux me tromper, je ne suis pas infallible !

Monsieur HAMBYE, Conseiller : On est ici dans un mécanisme de l'article 127 au niveau juridique et le problème est que c'est un mécanisme qui permet d'éviter de passer par le Collège. Et donc, ici, l'article 127 le précise qu'en ce qui concerne les constructions à équipement du service public et communautaire, le permis est délivré par le Gouvernement ou fonctionnaire délégué. Donc, ici, en tout cas, on a trouvé le mécanisme qui permet d'éviter tout recours au Collège.

Applaudissements du public...

Monsieur BARVAIS, Bourgmestre f.f. : D'abord, je rappelle au public que les manifestations du public sont en principe interdites. Deuxièmement, je répète qu'on n'a pas trouvé, il existe un article et la loi est suivie et la personne qui a ce dossier, les fondements légaux sont là, on suit la loi, il n'y a rien d'anormal, d'illégal dans le mode de fonctionnement de cette demande de permis !

Monsieur HAMBYE, Conseiller : C'est le fondement légal, c'est la formulation ! Donc, le permis est délivré par le Gouvernement ou le fonctionnaire délégué lorsqu'il concerne les constructions et équipements de service public ou communautaire.

Monsieur BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Donc, c'est très clair ! On est exactement dans ce contexte-là et je crois que l'Echevin n'a rien dit d'autre que cela au nom du Collège !

Monsieur VISEUR, Conseiller : Est-ce qu'un funérarium appartenant à une société privée est un édifice du service public ?

Monsieur BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Qui a une visée communautaire. Ce n'est pas uniquement une activité privée, c'est une activité réglementée et qui a un but sociétal, ce n'est pas uniquement de l'import-export, donc c'est repris dans cette catégorie-là. Ce n'est pas nous qui décidons de la catégorie. La catégorie est reprise de manière légale !

Monsieur VISEUR, Conseiller : Je ne vous accuse pas de décider de quoique ce soit ou de détourner quoique ce soit, ce n'est pas mon propos, j'essaie de faire la clarté sur les choses, la responsabilité de la Ville est-elle – parce qu'on n'est pas au Parlement Wallon – donc je n'interpelle pas la Région Wallonne, j'interpelle le Collège sur ce qu'il a à faire ou à ne pas faire. J'apprends, je m'étais sans doute trompé, que le Collège n'aurait pas d'avis à remettre, parce que ce serait un édifice...

Monsieur HAMBYE, Conseiller : En zone de service public et d'équipements communautaires et donc là, seul le Gouvernement et le fonctionnaire délégué, donc le Collège des Bourgmestre et Echevins n'a pas de compétence à donner.

Monsieur VISEUR, Conseiller : Donc, c'est une question de zone et pas une question de type de bâtiment...

Monsieur HAMBYE, Conseiller : Au niveau du plan de secteur, on est en zone de service public et d'équipements communautaires.

Monsieur BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Et c'est une ZACC donc Monsieur Martin va vous répéter ce qu'est une ZACC.

Monsieur MARTIN, Echevin : Simplement quelques mots pour conclure le débat, moi je veux bien tout ce que l'on veut mais ici le Collège suit la loi, la loi c'est le CWATUP, l'article 127 du CWATUP prévoit notamment, il y a le cas de figure qui a été évoqué par Guillaume HAMBYE, le cas d'équipements communautaires, il y a le cas où on est en ZACC et à partir du moment où on est en ZACC il y a une décision qui est prise au niveau de l'octroi des permis par la Région Wallonne et donc ici il n'y a pas d'esquive qui est cherchée par les autorités communales et vous le savez très bien, Monsieur VISEUR, et c'est un peu ça que je vous reproche, à titre personnel, dans l'interpellation que vous faites aujourd'hui, vous venez avec une interpellation parce que vous savez qu'il y a du public qui sera présent ce soir, qu'il est sans doute de bon ton de pouvoir montrer qu'il y a un soutien à apporter à un projet. On est dans le cadre d'une procédure urbanistique, la procédure urbanistique est clairement réglementée, c'est une ZACC, le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué de la Région Wallonne auront in fine à statuer sur le dossier dans ce domaine-là comme dans d'autres dossiers, si les riverains ou si des plaignants ne sont pas d'accord avec le projet ou ont des contestations à apporter, ils ont des voies de recours, ces voies de recours sont à adresser auprès d'un Ministre que vous connaissez bien, il est de votre parti politique et donc voilà, le dossier pour nous est clos, il y a des procédures, ces procédures sont faites à la fois pour les demandeurs de permis mais aussi pour celles et ceux qui se plaignent des projets qui sont proposés, ces procédures peuvent être activées par tout un chacun et je pense qu'au niveau du Collège, on a fait notre travail ! Maintenant il appartient à celles et ceux qui sont en accord ou en désaccord avec le projet d'activer les voies juridiques qui leur sont autorisées pour pouvoir aller jusqu'au bout de leurs convictions. Mais ça, ça regarde tout un chacun, nous avons fait notre travail et point ! Je pense qu'on va s'arrêter ici !

Monsieur BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Voilà, je crois qu'on a été très clair et très transparent, donc je vous cède la parole pour conclure.

Monsieur VISEUR, Conseiller : Effectivement, parce qu'il y a quasiment un fait personnel, ce n'est pas moi qui ait convoqué le public, quand même ! Si je fais une interpellation, je ne convoque pas le public en même temps ! Dans des tas de dossiers la Ville est amenée à remettre un avis, je croyais que c'était le cas ici aussi, donc je ne trouvais absolument pas déplacé de demander quelle était la position du Collège sur l'avis qu'il allait remettre, j'apprends, non pas parce que c'est une ZACC, mais parce qu'on est dans un article 127, vous n'avez pas d'avis à remettre, eh bien je ne le savais pas avant d'interpeller, mais ce n'est pas pour ça que je n'ai pas le droit d'interpeller dans ce Conseil pour faire valoir les arguments des uns et des autres ! J'ai pris bonne note !

Monsieur BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Vous faites votre boulot de conseiller, on est bien d'accord avec cela. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui souhaitait interpellier sur ce dossier ? Monsieur MUZALIA qui n'est pas encore intervenu et puis je cède la parole à Monsieur HAMBYE.

Monsieur MUZALIA, Conseiller : Je ne pensais pas prendre la parole aujourd'hui mais merci Monsieur le Bourgmestre. Vous devez savoir une chose, 95% des élus qui sont ici au Conseil Communal appartient chacun à une entité ou un village. Moi, personnellement, le seul endroit où on me considère provenant de quelque part ici en Belgique ou une entité, c'est le quartier. Alors pour une bonne conscience de ma part, je dois être honnête avec le Collège et avec les amis du Conseil, je vous demanderai une chose, il faut tenir compte de la réalité du terrain populaire. Il n'y a pas longtemps, il y a bientôt dix ans, il y a eu un problème dans le quartier. Beaucoup de choses ont été promises pour le quartier, certaines ont été faites, d'autres non. Maintenant, pour le problème dont question, je proposerai qu'il y ait la mise en place d'un groupe de travail, même si ce n'est pas au Collège ou à la Ville de décider, en vue d'accompagner les gens et d'essayer de voir comment trouver une solution d'une manière concertée pour qu'il y ait cette cohésion de tous les partis. Donc, le malaise sur le terrain est bien présent. Vous avez la preuve au vu du nombre de personnes qui ont signé. Je crois que le nombre de signatures qu'il y a ne reflète même pas le nombre de personnes qui sont mécontentes. Maintenant, j'aimerais bien que le promoteur de la construction soit présent ainsi que des gens de la Région Wallonne et du Fédéral pour voir comment on peut accompagner les gens du quartier. Faire ça sans concertation avec les habitants du

quartier risque de poser plus de problèmes dans les jours à venir. Essayons de mettre en place un groupe de travail avec les personnes qui sont là. J'ai vu plusieurs personnes qui habitent dans le quartier, il y a des gens de qualité, on a des médecins, des ingénieurs, mais en mettant en place un groupe de travail, je crois qu'on peut trouver une solution où tout le monde pourrait être satisfait.

Monsieur BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Les dossiers complets ont déjà été transmis à la Région Wallonne, les pétitions ont été envoyées à la Région Wallonne, donc toutes les informations sont dans les mains des personnes compétentes pour gérer ce dossier. Pour le problème de la Cité des Oiseaux et les autres problèmes, ça n'a rien à voir avec l'installation du funérarium, il y a d'autres problèmes à régler, on a déjà fait beaucoup pour cette cité, des groupes de travail au niveau de la cité existent, notamment avec le Service de Prévention mais pour ce qui concerne ce dossier-ci, l'ensemble des documents que nous avons reçus ont été transmis à la Région Wallonne, dont, notamment les pétitions.

Monsieur MUZALIA, Conseiller : Par après, s'il y a moyen de mettre en place un groupe de travail, ce serait une bonne chose.

Monsieur BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Attendons de voir l'avis de la Région Wallonne pour voir si le dossier peut être autorisé tel quel ou s'il y aura des adaptations. Monsieur HAMBYE et puis Monsieur TONDREAU.

Monsieur HAMBYE, Conseiller : Simplement deux remarques que je me suis faites suite à ces deux derniers mois, suite à l'incendie des mésanges et la catastrophe. On a donc réellement réinvesti dans l'ensemble du quartier des Mésanges, c'est une très bonne chose. Seule impression c'est qu'au niveau de la densité de population du quartier, elle a fortement augmenté, ce n'est pas un reproche mais un constat. Ce qui est à mon avis une nouveauté par rapport à il y a dix ou quinze ans. Et deuxième chose, si on nous dit qu'un funérarium est un service public ou un service au public, un centre d'accueil pour les défunts et leur famille, voilà la définition exacte, il y a simplement une question qui m'est venue à l'esprit, c'est au niveau de la mobilité. Quand vous avez 80 ans, vous allez donc vous recueillir sur la tombe de votre frère, de votre cousin, il faut donc, au niveau de l'accessibilité au public, une bonne desserte et donc c'est la question que je me suis posée par après, parce que j'étais plutôt positif, c'est l'accessibilité au public, au niveau bus, au niveau train et là j'avais quand même quelques réserves.

Monsieur BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Concernant la mobilité, l'étude de mobilité a été réalisée et les avis des professionnels étaient favorables, c'est dans le dossier, donc je cède la parole à Monsieur TOUBEAU.

Monsieur TONDREAU, Conseiller : Je remercie le Collège pour avoir donné une réponse claire et précise en disant qu'il n'avait pas d'avis à donner à ce sujet et je voudrais dire ceci, le plus important : personnellement j'ai eu l'occasion de rencontrer il y a quelques temps les différentes personnes qui étaient opposées à ce projet et je leur donne comme conseil le suivant, c'est le conseil que j'avais déjà donné. Je comprends et suis certain que beaucoup ici comprennent leur opposition à ce projet. Ce que l'on peut ajouter c'est leur dire qu'ils doivent continuer à faire valoir leurs droits à d'autres niveaux de pouvoir, au niveau de la Région Wallonne et si non satisfaisant justement continuer la procédure en matière de recours. C'est comme ça qu'ils peuvent aboutir dans un sens favorable dans ce qu'ils désirent. Il faut bien le préciser d'une certaine façon. Ce n'est pas à notre niveau que la décision est prise. Je ne peux que leur souhaiter, s'ils désirent aboutir à un refus de ce projet, de continuer à faire valoir leurs droits à d'autres niveaux de pouvoir.

Monsieur BARVAIS, Bourgmestre f.f. : Bien ! Plus personne ne veut intervenir ? Eh bien nous pouvons considérer que nous avons vidé l'ordre du jour. Il n'y a pas d'autres questions ? Pas d'autres interpellations ? Nous allons passer en huis-clos. Je remercie les services techniques, les membres du personnel et le public.

La séance s'ouvre à huis clos avec 36 présents.

Sont absents : MM. DI RUPO, MILLER, MERCIER W., Mmes POURBAIX, MERCIER A.M., MOUCHERON, M. JACQUEMIN, Mme DEJARDIN, M. DUBOIS.

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

38^{ème} objet : Autorisation de mettre en œuvre une action devant le tribunal civil pour une enseigne maintenue en infraction. Contentieux CTX/URBA/AN

ADOPTÉ – 43^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

39^{ème} objet : Autorisation de poursuivre un contrevenant devant le tribunal civil du chef d'infraction en matière d'urbanisme – Obourg. Contentieux CTX/URBA/AN

ADOPTÉ – 44^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

40^{ème} objet : Autorisation de poursuivre un contrevenant devant le tribunal civil du chef d'infraction en matière d'urbanisme – Flénu. Contentieux CTX/URBA/AN

ADOPTÉ – 45^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
41^{ème} objet : Autorisation de se constituer partie civile devant la Chambre du Conseil du Tribunal de Première Instance de Mons contre une personne présumée responsable d'une effraction perpétrée dans la nuit du 21 au 22 juin 2011 à l'école du Centre, rue Ferrer à Cuesmes. Contentieux RECPFAC01/EC

ADOPTÉ – 46^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
42^{ème} objet : Autorisation d'interjeter appel contre le jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Mons le 10 février 2012 en matière de refus de célébration de mariage. Contentieux Etatciv/O2/EC

ADOPTÉ – 47^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
43^{ème} objet : ASBL « Saint Georges de Mons » - Démission de M. le Bourgmestre en titre (en tant que membre effectif, administrateur et président) admission de M. le Bourgmestre f.f. (en tant que membre effectif) et désignation en tant qu'administrateur et président – Information. Communication/ Evènements/Cellule Lumeçon

ADOPTÉ – 48^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
44^{ème} objet : ASBL PARC COMMUNAL DE JEMAPPES. Remplacement d'un administrateur à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration. Approbation. Gestion f. Parc cal

ADOPTÉ – 49^{ème} annexe

45^{ème} objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
 a) Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D1.GRH/HH/PA/NOM STAG 2012/1

ADOPTÉ – 50^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D1.GRH/HH/PA/NOM DEF 2012/2

ADOPTÉ – 51^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c)Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D1.GRH/HH/PA/NOM
DEF 2012/3

ADOPTÉ – 52^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
d)Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D1.GRH/HH/PA/NOM
DEF 2012/4

ADOPTÉ – 53^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
e)Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D1.GRH/HH/PA/NOM
DEF 2012/5

ADOPTÉ – 54^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
f)Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D4.GRH/HH/PA/NOM
DEF 2012/6

ADOPTÉ – 55^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
g)Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D4.GRH/HH/PA/NOM
DEF 2012/7

ADOPTÉ – 56^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
h)Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D4.GRH/HH/PA/NOM
DEF 2012/8

ADOPTÉ – 57^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
i)Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D4.GRH/HH/PA/NOM
DEF 2012/9

ADOPTÉ – 58^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
j)Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D4.GRH/HH/PA/NOM
DEF 2012/10

ADOPTÉ – 59^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
k)Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D4.GRH/HH/PA/NOM
DEF 2012/11

ADOPTÉ – 60^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

l)Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D4.GRH/HH/PA/NOM DEF 2012/12

ADOPTÉ – 61^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

46^{ème} objet : SERVICE TECHNIQUE – Désignation d'un Chef de bureau administratif en qualité de Conseiller en Environnement. GRH/14/ST

ADOPTÉ – 62^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

47^{ème} objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a)Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5^e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/10606

ADOPTÉ – 63^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b)Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5^e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/4609

ADOPTÉ – 64^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c)Prorogation du congé parental octroyé dans le cadre de l'interruption de carrière à 4/5^e temps accordée à un chef de bureau administratif. GRH/SH/11415

ADOPTÉ – 65^{ème} annexe

48^{ème} objet : SERVICE INCENDIE - PERSONNEL

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a)Promotion d'un sapeur-pompier professionnel au grade de caporal dans le département ambulance. SI 28GEN Vacance emplois caporaux 2011

ADOPTÉ – 66^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b)Promotion d'un caporal pompier professionnel au grade de sergent dans le département incendie.emplois SI 28GEN Vacance sergents 2011

ADOPTÉ – 67^{ème} annexe

49^{ème} objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8^e/1^e

3944(2)-3932-3942-3877-3951-3961-3964-3965

ADOPTES – de la 68^{ème} annexe à 76^{ème} annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire. 8^e/1^e 3799

ADPOPTTE – 77^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion islamique. 8^e/1^e 1448

ADOPTTE – 78^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Désignations de maître spéciaux de religion islamique à titre temporaire dans des emplois vacants. 8^e/1^e

3689-3878-3898-3920-3962-3914

ADOPTES – de la 79^{ème} à la 84^{ème} annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

e) Démission d'une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 7524

ADOPTTE – 85^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

f) Octroi d'un congé pour prestations réduites pour raison sociale et familiale. 8^e/1^e 3373

ADOPTTE – 86^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

g) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8^e/1^e

3519/3620(2)/3632/3741/3772(2)/3798(2)/3826/3842(3)/3879(2)/3888(2)/3889/3890(2)/3895/3916/3917/3918(3)/3948(2)/3949/3963/3701/3743

ADOPTES – de la 87^{ème} à la 118^{ème} annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

h) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles. 8^e/1^e

3540/3544/3549/3741/3772(2)/3798/3842/3879(2)/3888/3890/3895(2)/3949/3960

ADOPTES – de la 119^{ème} à la 134^{ème} annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

i) Demande de congés pour prestations réduites (mi-temps médical) à raison de 13 périodes/semaine suite à un congé de maladie d'une institutrice maternelle. 8^e/1^e 3034

ADOPTÉ – 135^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

j) Désignation d'une maîtresse spéciale de psychomotricité organique à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/1^e 3772

ADOPTÉ – 136^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

50^{ème} objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE – Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 7605

ADOPTÉ – 137^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 27 février 2012. Ceux-ci sont alors adoptés.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal adjoint,

Le Bourgmestre ff-Président,

P. LIBIEZ

M. BARVAIS

=====